PTRTE

Projet de territoire PTRTE



Communauté de Communes des Lacs de Champagne

TABLE DES MATIERES

1	L'ELA	BORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCLC : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE	3
	1.2	Une demarche de projet de territoire initiee depuis 2020 par la creation du dispositif « bureau seminaire » Une demarche de definition de projet de territoire qui se poursuit en 2021 dans le cadre de l'élaboration	
		4 LA MOBILISATION DES PARTENAIRES A PARTIR DE 2022 POUR VALIDER ET PRIORISER LA STRATEGIE D'ACTIONS DE LA CCL	ر د
		LES PARTENAIRES DE LA CCLC	
2		NOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	
	2.1	LA CCLC, UN TERRITOIRE RURAL AUX ENJEUX MULTIPLES	۶
	2.1.1		
		L'EMPLOI DE LA CCLC : UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT ENDOGENE DU TISSU DE TPE ET D'ENTREPRENEURS	
	2.2.1		
	2.2.2	·	
	2.2.3	·	
	_	LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE: LA PRATIQUE MAJORITAIRE DE L'AUTOSOLISME	
	2.3.1		
	2.3.2	·	
	2.4	L'OFFRE ENFANCE ET JEUNESSE DU TERRITOIRE A RENFORCER	
	2.4.1	La scolarité sur le territoire :	
	2.4.2		
	2.5	L'OFFRE DE SANTE DU TERRITOIRE A PRESERVER	
	2.5.1		
	2.5.2		
	2.5.3		
	2.6	UNE DESTINATION TOURISTIQUE EN COURS DE STRUCTURATION	. 26
	2.6.1		
	2.6.2		
	2.7	CULTURE (AUDIT CULTUREL EN COURS PAR LA DRAC)	
	2.7.1	·	
	2.7.2	·	
	2.8	RECAPITULATIF SYNTHETIQUE	
3	DIAG	NOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ORGANISATION DE LA CCLC	.34
	3.1	LES RESSENTIS DES COMMUNES LORS DU « BUREAU SEMINAIRE » EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE STRUCTURATION.	. 34
	3.2	DIAGNOSTIC GOUVERNANCE ET PROJET INTERCOMMUNAL	. 36
		FOCUS SUR LA LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE ET FOCUS SUR L'ELABORATION DU PACTE DE GOUVERNANCE	
		L'ADMINISTRATION INTERCOMMUNALE GARANTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE	
	3.5	SYNTHESE DIAGNOSTIC STRUCTURATION ET GOUVERNANCE DE LA CCLC	43
4		NOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	
		MOBILITE	
	4.1.1		
	4.1.2		
		ENERGIE ET CLIMAT	
	4.2.1	Les émissions de gaz à effet de serre du territoire	
	4.2.2		
	4.2.3	-	

	4.3	TRAITEMENT DES DECHETS	62
	4.3.1	La gestion des déchets sur le territoire	62
	4.3.2	Les taux de valorisation des déchets par filière	64
	4.4	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	65
	4.4.1	Le potentiel agricole de la CCLC	65
	4.4.2	Les acteurs et pratiques agricoles	67
	4.5	ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE	68
	4.5.1	L'environnement de la CCLC	68
	4.6	LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	72
	4.7	EAU ET ASSAINISSEMENT	74
	4.7.1	Les stations d'épuration des eaux usées	74
	4.8	RECAPITULATIF SYNTHETIQUE	76
5	DIAG	NOSTIC DU « BUREAU SEMINAIRE »	79
	5.1	La demarche	70
		LE BESOIN RESSENTI DES HABITANTS ET DES COMMUNES	
	5.2	LE BESOIN RESSENTI DES HABITANTS ET DES COMMUNES	62
6	LA ST	RATEGIE DE TERRITOIRE DE LA CCLC	86
	6.1	LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE	86
	6.2	L'AMBITION DU TERRITOIRE	86
	6.3	LES AXES STRATEGIQUES ET THEMATIQUES	87
	6.3.1	Attractivité	87
	6.3.2	Résilience	89
	6.3.3	Cadre de vie	91
	6.3.4	Organisation	92
	6.4	RECAPITULATIF SYNTHETIQUE:	93
7	LES P	ROJETS DE LA CCLC	94
	7.1	LA LISTE DES PROJETS	94
	7.1.1	Les projets de la CCLC	94
	7.1.2	Les projets communaux	96
	710	Los projets privés	07

1 L'élaboration du projet de territoire de la CCLC : une démarche participative

1.1 <u>Une démarche de projet de territoire initiée depuis 2020 par</u> la création du dispositif « bureau séminaire »

L'origine du bureau séminaire mis en œuvre par la Communauté de Communes des Lacs de Champagne (CCLC) vient de la nécessité de réaliser un projet de territoire afin de rendre le **projet politique cohérent, lisible et visible**. Cette démarche n'a pu se faire ces dernières années du fait des transferts de compétences obligatoires issus de la loi Notré qui entrainaient des contraintes de gestion quotidienne lourdes. Il était donc difficile de prendre le temps de créer un espace de réflexion sur les enjeux du territoire.

Le nouveau mandat 2020-2026 a été l'occasion d'initier une démarche de « bureau séminaire » en appliquant une méthodologie s'articulant autour du lien entre « **Projet politique**, **projet d'administration et projet de territoire**. L'objectif était de s'assurer que lorsque le projet politique allait être défini, l'administration allait être en mesure de mettre en œuvre les différentes orientations. La finalité étant la réalisation d'un projet de territoire.

Pour ce faire, la Communauté de Communes a été accompagnée par la Banque des Territoires pour mettre en place ce « bureau séminaire ». L'idée ici était d'accompagner un premier dialogue approfondi entre élus du bureau communautaire dans le but d'établir les conditions d'un bon fonctionnement et d'une bonne dynamique de coopération intercommunale à l'occasion du prochain mandat.

1.2 <u>Une démarche de définition de projet de territoire qui se</u> poursuit en 2021 dans le cadre de l'élaboration du PTRTE

Dans le cadre du plan de relance national (France Relance), la Communauté de Communes des Lacs de Champagne s'est engagée, conjointement avec l'Etat, la Région Grand-Est, le Département de l'Aube et ses communes membres, dans la réalisation d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE).

Instrument de rationalisation des politiques publiques locales, ce contrat a vocation à compiler l'ensemble des dispositifs et financements dont peut bénéficier le territoire et ainsi offrir une stratégie de développement collective et prospective aux multiples acteurs locaux impliqués.

Il inscrit pour la durée du mandat la priorisation des axes de transition écologique et sociale, de même qu'une politique intégrée de relance, répondant aux enjeux majeurs identifiés. Les actions et projets que mettront en place les collectivités, tout comme les programmes dont elles peuvent bénéficier, devront par la suite se conformer à la stratégie énoncée au sein du PTRTE.

Il s'agit donc de **construire une vision partagée**, **stratégique et transversale du territoire**, mettant en cohérence les différents projets portés par la collectivité et les partenaires publics, et faisant émerger les impératifs de la collectivité à venir.

Afin d'élaborer ce pacte territorial, la Communauté de Communes des Lacs de Champagne a bénéficié de l'accompagnement du bureau d'études SETEC, dans le cadre d'un financement de soutien en ingénierie proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Celui-ci a fourni un appui à la formalisation des enjeux et des orientations stratégiques, ainsi qu'à la **mobilisation des élus du territoire autour d'un projet commun**, par l'animation d'ateliers communautaires.

1.3 <u>La mobilisation des partenaires à partir de 2022 pour valider</u> et prioriser la stratégie d'actions de la CCLC

Au cours de l'année 2022, la CCLC s'engagera dans une nouvelle étape de construction du PTRTE. L'objectif de ce travail va être de préciser la stratégie d'actions à conduire, mobiliser les acteurs locaux (économiques, associatifs, etc.), mettre en œuvre les projets réalisables à court terme et finaliser les fiches projets des actions à mener sur la fin du mandat.

Cela va tout d'abord passer par la **mobilisation des acteurs économiques locaux** dans le cadre de l'étude de développement économique menée en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aube et le bureau d'études Utopies. Les objectifs de cette rencontre vont être de présenter le diagnostic réalisé au cours de l'année 2021, pour ensuite s'en servir de base pour animer 3 ateliers collaboratifs avec les différents types d'acteurs économiques (élus, entrepreneurs, têtes de réseaux, consulaires, etc.).

Un autre travail de mobilisation sera mené en collaboration avec le cabinet d'études SETEC, en lien avec la stratégie de territoire et le PTRTE. Cela sera l'occasion de préciser plus en détail la stratégie à mener. Il s'agira d'une mobilisation plus large, qui prendra en compte les acteurs associatifs, les parties prenantes, et tous les partenaires susceptibles d'accompagner la CCLC dans son PTRTE.

L'objectif de la démarche de la Communauté de Communes est ainsi de poursuivre celle qui a déjà été menée, c'est-à-dire une démarche cherchant à impliquer les acteurs locaux, afin que ce projet soit mené conjointement avec ces derniers.

1.4 Les partenaires de la CCLC

(Liste non exhaustive)

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- Région Grand Est
- Département de l'Aube
- Banque des Territoires
- Etablissement Public Foncier Grand Est (EPF Grand-Est)
- Syndicat Départ
- Commune de Brienne-le-Château

o Développement économique :

- Business Sud Champagne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube
- Initiative Aube
- GAL du Pnr de la Forêt d'Orient
- Pôle Emploi

o Agriculture:

- Chambre d'agriculture

o Santé:

- Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS Grand-Est)
- Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de l'Aube

o Tourisme:

- Syndicat du Der
- Office du tourisme des Grands Lacs de Champagne (OTGLC)
- Parc naturel Régional de la Forêt d'Orient (PnrFO)

Ressource en eau :

- Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV)

Transition énergétique :

- Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA)
- Agende de la transition énergétique (ADEME)

Déchets

- Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA)
- Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)

o Enfance-Jeunesse

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Jasseines (SIRP)
- Maison Pour Tous Centre Social de Brienne-le-Château (MPT-CS)
- Les Crossettes Dienville
- Caisse d'Allocation familiale de l'Aube (CAF 10)

o Culture:

- Direction Régionale des Affaires culturelles Grand-Est (DRAC Grand-Est)

o Autres:

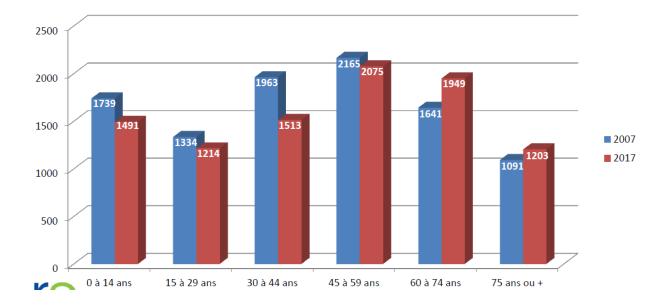
- SPL XDEMAT
- Centre de Gestion de l'Aube (CDG 10)

2 Diagnostic socio-économique du territoire

2.1 La CCLC, un territoire rural aux enjeux multiples

2.1.1 L'évolution démographique du territoire : un enjeu primordial pour son maintien

Le territoire des Lacs de Champagne connaît un vieillissement de sa population, qui se manifeste par un nombre grandissant de personnes âgées de plus de 60 ans et une diminution du nombre de jeunes et actifs y habitant. En effet, la part des plus de 60 ans de la CCLC augmente de 5 points, passant de 28% en 2007 à 33% en 2017, alors que l'évolution de la structure de la population française présente une augmentation de moins de 3 points de la part de ses plus de 60 ans (passant de 23% à 25% entre 2007 et 2017). Cela se traduit également par une augmentation de 6% de retraités dans la collectivité.



Source: Etat des lieux CCLC - CLS ARS

Par ailleurs, on note une forte proportion de **personnes âgées isolées**, ce constat étant encore davantage marqué chez les femmes. En effet, la part de 75 ans et plus vivant seuls au sein de la CCLC est de 45% (contre 42.5% en France), et seuls 6,4 % d'entre eux vivent dans un établissement pour personnes âgées, contre 9,4 % en moyenne en France (*Source : Observatoire des Territoires. 2021*). Cet isolement engendre, au

sein d'un tel territoire rural, une difficulté d'accès aux services et équipements, lesquels nécessitent souvent de recourir à un moyen de transports motorisé.

On note également une **précarisation de la population habitante de la CCLC**. Avec un taux de pauvreté de 16,4% dans le territoire (contre 14.1% de moyenne française en 2017), le nombre de personnes au chômage a augmenté de 10,1 % à 15.6% entre 2007 et 2017, et ce plus rapidement que l'évolution des moyennes départementales, régionales et nationales (le taux de chômage des 15-64 ans passant de 11.5% en 2007 à 13.9% en 2017 en France).

De même, on constate une **sous-représentation des cadres et professions supérieurs**, dont la part diminue encore, ainsi qu'une chute de la part des ouvriers au sein de la population active. A l'inverse, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, comme celle des professions intermédiaires et employés sont grandissantes.

Finalement, l'augmentation des personnes vivant seules et des familles monoparentales constitue un facteur supplémentaire de la précarisation de la population.

Ces constats amènent à soulever les enjeux suivants :

- Développer des services et équipements spécifiques aux besoins de cette population, notamment en matière de structures de santé et d'accès aux soins
- Proposer une offre de services de santé à domicile

2.2 <u>L'emploi de la CCLC : un enjeu de développement endogène</u> du tissu de TPE et d'entrepreneurs

2.2.1 <u>Le tissu économique de la CCLC</u>

Entre 2013 et 2018, le territoire **connaît une réduction de l'emploi** (-1,6%/ an) plus marquée qu'à l'échelle régionale (-0.4% /an). La concentration de l'emploi reste élevée : 93,2 emplois pour 100 actifs en 2018. Néanmoins, la tendance de 2008 à 2018 est à la baisse : le nombre d'emplois se réduit plus rapidement (-14% entre 2008-2018) que le nombre d'actifs (-12.5% sur la même période).

Le taux de chômage est également élevé et en croissance : proche des 10% entre 1990 et 2007, le taux de chômage a bondi de 4 points entre 2007 et 2012 et continue de croître depuis : 15% versus 8% au niveau national et 13% au niveau régional et 33,7% pour les 15/25 ans versus 19,6% au niveau national.

La CC des Lacs de Champagne représente 3139 emplois au lieu de travail en 2018, dont 2557 emplois salariés.

L'emploi du territoire est composé pour :

- 60% d'activités résidentielles (santé, services, transports, commerces...). Avec une part importante de services parapublics : l'administration, la santé, l'éducation et le social (978 emplois).
- 40% d'emplois productifs liés principalement à la foresterie, travail du bois, menuiserie (214 emplois), l'agriculture (193 emplois) et les activités agroalimentaires notamment de meunerie (171 emplois).

Avec 35 créations d'entreprise pour un stock de 502 établissements, la dynamique entrepreneuriale n'était que de 7% en 2019 contre une moyenne nationale de 16%. C'est surtout dans les services de proximité, le commerce, l'hôtellerie et la restauration que ce manque de dynamique est le plus net.

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne dispose d'un pôle commercial en Bourg-Centre à Brienne-le-Château et de 2 pôles ruraux à Dienville et Chavanges.

Le territoire a pour enjeu de renforcer son économie présentielle, de travailler sur sa diversification par une meilleure valorisation des ressources et d'accompagner la dynamique entrepreneuriale du territoire.

2.2.2 La structure du marché de l'emploi sur le territoire

D'après l'enquête en besoin de main-d'œuvre 2021 de Pôle Emploi, le territoire de la CC des Lacs de Champagne fait partie du bassin de Bar sur Aube. Le nombre de projets de recrutement est évalué à 2430 intentions pour 84% saisonnières et 32% jugées difficiles.

Les 10 métiers les plus recherchés concernent principalement l'agriculture (viticulteurs, arboriculteurs, conducteurs d'engins agricoles ou forestiers, agriculteurs), des employés de services divers et des ouvriers (emballage, agroalimentaire ou dans le travail du bois).

Il semble qu'il y ait une part importante d'emploi précaire saisonnier et une tension forte en matière d'activités agricoles.

2.2.3 <u>L'activité agricole sur un territoire rural</u>

L'agriculture sur le territoire représente environ 13% des emplois et 27% des entreprises (source : Chambre d'Agriculture), soit un volume plus important qu'à l'échelle départementale (7% des emplois et 17% des entreprises). On compte également la présence de 3 entreprises de l'industrie agroalimentaire.

Le **nombre d'exploitations est en baisse** : -80 en 10 ans sur les 257 exploitations en 2010. Le territoire compte 10 % des éleveurs du département et des exploitations de 114 ha en moyenne (hors viticulture) versus une moyenne départementale de 143 ha. Néanmoins, on note un agrandissement de la surface des exploitations : +13% (en 7 ans).

L'agriculture biologique se développe avec 17 exploitations, 1130 ha et 4 ateliers d'élevage sur le territoire. Au niveau du département, on compte 196 exploitations pour 11589 ha cultivés (+30,1% en 1 an) et des exploitations engagées dans des groupes innovants en agroécologie (HVE, Écophyto, GIEE, Groupes 30 000, ...).

Le territoire compte également 3 points de vente produits locaux (point Drive, atelier fermier, vente directe ferme, magasins de producteurs) et des signes d'identification de la qualité : Brie de Meaux AOP (26 communes), Champagne AOP (4), Côteaux Champenois AOP (4) et plusieurs établissements faisant de la restauration scolaire.

Le territoire a pour enjeu d'accompagner la transformation de son tissu agricole vers une agriculture plus durable, écologique et qui s'inscrit dans des circuits courts alimentaires.

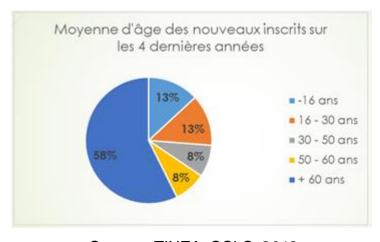
2.3 <u>La mobilité sur le territoire : la pratique majoritaire de</u> l'autosolisme

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne s'étend sur 440,3 km² de superficie, dont 96% sont occupés par des surfaces naturelles, agricoles et forestières (dont surfaces en eau) ; les déplacements entre les 43 communes exigent donc un moyen de transport motorisé. Le secteur public doit pouvoir offrir un moyen de se déplacer aux ménages ne disposant pas d'un véhicule personnel, dont l'autonomie est considérablement réduite sur ce territoire rural, ainsi qu'une alternative à l'autosolisme et les externalités négatives générées.

2.3.1 <u>Le service de transport à la demande</u>

Ainsi depuis 2011, la CCLC a mis à disposition des habitants un service de transport à la demande, de 8h à 18h du lundi au samedi, pour les trajets au sein de l'intercommunalité. Ce service est tarifé à 5 euros par trajet (3 euros pour les jeunes de moins de 16 ans), le coût du service étant majoritairement pris en charge par la collectivité.

Les premières analyses de données de ce service ont recensé 152 adhérents depuis 2011, dont plus de la moitié est âgée de plus de 60 ans. Les trajets sont essentiellement à destination de Brienne-Le-Château, puis de Chavanges. Aujourd'hui, on estime que le service profite surtout à des usagers réguliers, qui y recourent plus souvent qu'auparavant.



Source: TINEA, CCLC, 2019

2.3.2 Les transports en commun

A l'échelle de la Communauté de Communes, il n'existe pas d'offre de transports en commun propre à celle-ci. Cependant, la Région a mis en place un service de transport nommé Fluo Grand Est.

Il existe deux lignes passant sur le territoire de la Communauté de Communes :

Tout d'abord, les lignes BAA 16 et 17 permettent de relier la commune de Brienne Le Château à celle de Bar sur Aube, en passant par d'autres communes du territoire telle que Radonvilliers, Dienville et Unienville à raison de 6 passages quotidiens.

Également, les lignes BRI 02, 12 et 13 permettent de relier les communes de Brienne Le Château à celle de Troyes, en passant par Lesmont, Radonvilliers, Dienville, à raison de 5 passages quotidiens.

2.4 L'offre Enfance et Jeunesse du territoire à renforcer

Cette section a été réalisée sur la base des données fournies par la CAF de l'Aube dans le cadre de la Convention territoriale globale de service aux familles.

2.4.1 La scolarité sur le territoire :

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne détient la compétence scolaire et périscolaire depuis 2010 et a même étendu son champ d'action depuis le 1^{er} septembre 2017 en prenant la compétence extrascolaire.

La petite enfance :

L'accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle est le premier mode d'accueil en dehors du domicile proposé aux jeunes enfants sur le territoire de la Communauté de Communes. Celui-ci permet d'apporter un complément au multi-accueil de Brienne-le-Château permettant d'assurer un taux de couverture supérieur à la moyenne départementale.

Offre d'accueil petite enfance	Brienne-	le-Château	Commune	inauté de s des Lacs de npagne	А	ube	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Capacité théorique assistants maternels	36	58,06%	127	80,89%	3 939	70,39%	
Enfants 0-2ans CMG domicile	0	0,00%	0	0,00%	77	1,38%	
Enfants 0-2 ans scolarisés	2	3,23%	6	3,82%	406	7,26%	
Places EAJE PSU (2016)	24	38,71%	24	15,29%	1 174	20,98%	
Dont multi-accueil	24	100,00%	24	100,00%	1 083	92,25%	
Dont micro-crèche	0	0,00%	0	0,00%	30	2,56%	
Dont accueil familial	0	0,00%	0	0,00%	61	5,20%	
Nombre total de places	62	100,00%	157	100,00%	5 596	100,00%	
Taux de couverture	89,90%		62	,60%	54,80%		

Source : Caf data 2016

L'ensemble de l'offre proposée permet ainsi de répondre au mieux aux besoins du plus grand nombre de familles possibles sur le territoire. L'objectif est ainsi d'accueillir toutes les familles sur le territoire, sans exclusion monétaire, malgré la priorité pouvant être accordée aux familles ayant des besoins d'accueil liés à une contrainte professionnelle.

De plus, les indicateurs financiers sont satisfaisants et conformes à ce qui est observé au sein de structures similaires.

Caractéristiques de l'offre	2006	2015	2016	2017	2018
Nombre de places agrées PMI	24	24	24	24	24
Amplitude d'ouverture journalière (en heure)	10	11,5	11,5	11,5	11,5
Nombre de jours d'ouverture annuelle	227	222	224	225	224
Coût de fonctionnement annuel	305 262,28 €	351 065,73 €	308 189,05 €	355 284,20 €	354 934,71 €
Coût par place	12 719,26 €	14 627,14 €	12 841,21 €	14 803,51 €	14 788,95 €
Nombre d'enfants inscrits	N/A	77	73	65	66

La jeunesse :

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	Evolution
	-		-		-		-		-		-		-	sur la
	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	période
Groupe T. Gauthier	283	-8,13%	260	6,15%	276	3,62%	286	- 11,54%	253	-1,98%	248	-6,85%	231	-18,37%
Ecole de DIENVILLE	105	14,29%	120	- 4,17%	115	-1,74%	113	-4,42%	108	- 13,89%	93	-5,38%	88	-16,19%
RPI BLAINCOURT	74	- 25,68%	55	- 3,64%	53	9,43%	58	-6,90%	54	- 14,81%	46	-4,35%	44	-40,54%
Ecole de LESMONT	109	-9,17%	99	2,02%	101	2,97%	104	-2,88%	101	3,96%	105	-6,67%	98	-10,09%
Ecole de MAIZIERES LES BRIENNE	58	- 22,41%	45	0,00%	45	13,33%	51	- 15,69%	43	4,65%	45	0,00%	45	-22,41%
Ecole de CHAVANGES	126	-6,35%	118	6,78%	126	-5,56%	119	-3,36%	115	-5,22%	109	- 10,09%	98	-22,22%
Total	755	-7,68%	697	2,73%	716	2,09%	731	-7,80%	674	-4,15%	646	-6,50%	604	-20,00%

Comme nous pouvons l'observer, l'ensemble des écoles et groupes scolaires du territoire ont perdu en effectif sur la période 2015-2022. Celle la moins impactée étant celle de Lesmont, ce qui peut s'expliquer en raison du fait que celle-ci est la plus proche du Bassin Troyen et est ainsi plus pratique pour certains parents y travaillant.

L'ensemble de cette baisse peut s'expliquer partiellement en raison de **l'évolution** démographique des jeunes sur le territoire. En effet, si l'on associe le recensement démographique des jeunes aux zones d'influence de chaque école, on peut observer des évolutions similaires, particulièrement au niveau du groupe Théophile Gautier.

Evolution effectifs scolaires	2013	2018	Evolution
Groupe T. Gautier	338	286	-15,38%
Ecole de DIENVILLE	117	113	-3,42%
RPI BLAINCOURT	86	58	-32,56%
Ecole de LESMONT	102	104	1,96%
Ecole de MAIZIERES LES BRIENNE	59	51	-13,56%
Ecole de CHAVANGES	117	119	1,71%
Total	819	731	-10,74%

Evolution de la population des 0-14 ans	2013	2018	Evolution
Groupe T. Gautier	576	467	-18,92%
Ecole de DIENVILLE	206	185	-10,19%
RPI BLAINCOURT	156	155	-0,64%
Ecole de Lesmont	265	204	-23,02%
Ecole de MAIZIERES LES BRIENNE	144	116	-19,44%
Ecole de CHAVANGES	218	249	14,22%
Total	1565	1376	-12,08%

A l'inverse, certains écarts sont à noter, notamment concernant l'école de Chavanges, qui voit sa population des jeunes augmenter sur la période 2013-2018 de façon significative, tandis que la part d'élèves scolarisés reste stable. A contrario, la zone d'influence de l'école de Lesmont a vu sa population des 0-14 ans diminuer significativement sur la période, tandis que le nombre d'élèves reste stable. Cela confirme ainsi l'attractivité de l'école de Lesmont comparée à d'autres, notamment pour ses avantages géographiques. Il n'y a ainsi pas de réelle corrélation entre l'évolution de la population des jeunes et le nombre de scolarisés dans les zones d'influence liées à des écoles. Cependant peuvent être notées des similitudes concernant les zones d'influence des écoles de Brienne-le-Château et de Maizières-les-Brienne.

2.4.2 <u>Les services périscolaires et extrascolaires</u>

Les secteurs péri et extrascolaires font partie du domaine de compétences de la CCLC depuis le 1^{er} septembre 2017 avec la prise de la compétence jeunesse. C'est pourquoi, il s'agit d'un des objectifs de la Communauté de Communes de développer cet aspect-là, de sorte à proposer une offre satisfaisante et attractive pour la population.

Pour ces raisons, trois Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont implantés sur le territoire, afin de proposer une offre variée et disperse. Ces derniers sont situés sur les communes de Brienne-le-Château, Dienville et Jasseines. Cela permet d'assurer un accueil et une offre d'activités aux jeunes du territoire tout au long de l'année. Grâce à ces infrastructures, la jeunesse du territoire a ainsi accès à un ensemble de loisirs, d'environnement propice à l'éducation à la vie collective, ou simplement à des activités diverses.

2018	ACM de Brienne-le-Château	ACM 'Les Crossettes'	ACM de Jasseines
Tranches d'âges accueillies	3 - 17 ans	3 - 12 ans	3 - 12 ans
Amplitude d'ouverture journalière	> à 9h/j	> à 9h/j	> à 9h/j
Nombre de jours d'ouverture annuelle	229	229	N/A
Coût de fonctionnement annuel	229 214,30 €	64 185,00 €	67 800,00 €

Il y a également un écosystème associatif présent sur le territoire, particulièrement sur la commune de Brienne-le-Château. Celui-ci offre un grand nombre d'activités possibles pour les jeunes présents aux environs en plus de leurs activités scolaires. Les associations concernées sont :

- Ecole des enfants malades
 - Accompagnement pour scolarité / activité d'enfants atteints de handicap ou de maladie
- Archers Briennois
- Brienne Cyclo-Sports
- Brienne Handball
- Chorale Les Chants du Parc
- Club Aéromodélisme Briennois

- Club Pongiste Briennois
- Gymnastique Loisirs Brienne
- Stade Briennois Football
- Tennis Club
- Samouraï Club
- AAPPMA
 - Association auboise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

En termes d'équipements, le territoire est également doté de certaines infrastructures permettant d'encadrer, entre autres, ces activités :

- Un gymnase à Brienne-le-Château (intégré au collège)
- Une salle multisports à Brienne-le-Château
- Un COSEC avec gymnase à Dienville
- Une médiathèque à Brienne-le-Château
- Une école intercommunale de musique à Brienne-le-Château

La Communauté de Communes cherche ainsi à relever différents enjeux sur son territoire concernant sa politique enfance-jeunesse. Tout d'abord avec la recherche d'une adéquation entre l'offre et les besoins du territoire, avec un **objectif premier** d'identification des besoins pour adapter par la suite l'offre. Cela passerait ainsi par la réalisation d'un diagnostic à mettre en œuvre de sorte à identifier les besoins. Également, il est important de souligner la nécessité de communiquer à propos de la présence des ACM sur le territoire, de sorte à les rendre visibles et accessibles à tous les enfants du territoire de la CCLC. Enfin, le fait d'établir une réelle politique enfance-jeunesse, basée sur les enjeux relevés par le diagnostic de sorte à élaborer une stratégie adéquate.

2.5 <u>L'offre de santé du territoire à préserver</u>

2.5.1 <u>Les structures de santé et l'offre médico-sociale sur le territoire</u>

Le territoire de la CC compte plusieurs structures de santé, à savoir les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) de Chavanges et de Dienville, ainsi que plusieurs cabinets de santé à Brienne-Le-Château qui projettent de se regrouper en une MSP prochainement.

La MSP de Chavanges, labellisée en 2010, offre les soins de 2 médecins généralistes, 4 infirmiers et 2 masseurs-kinésithérapeutes.

La MSP de Dienville, labellisée en 2012, offre les soins d'1 infirmier, 3 masseurskinésithérapeutes, 1 orthophoniste et 1 sage-femme.

Un projet de MSP sur Brienne-Le-Château, porté par un conglomérat de médecins, a été labellisé en 2020 et pourra permettre de structurer l'offre de soins existante aujourd'hui, éclatée en plusieurs cabinets médicaux distincts, à savoir les spécialistes suivants:

- 3 médecins généralistes
- 3 chirurgiens-dentistes
- 9 infirmières
- 3 masseurs-kinésithérapeutes
- 1 pédicure-podologue
- 4 pharmaciens
- 1 pharmacien biologiste
- 3 ostéopathes
- 1 psychologue

En terme de structures dédiées à la santé des personnes âgées, il existe également à Brienne-Le-Château un EHPAD, Cardinal de Loménie, qui comporte 90 places dont 3 places d'hébergement temporaire, 5 places dédiées aux Activités et Soins Adaptés, 6 places au sein de la plateforme d'accueil de jour, ainsi que des places pour les personnes âgées résidentes.

La Maison d'Accueil Spécialisé La Fontaine de L'Orme, située à Brienne également, offre 64 places.

On peut citer également la Résidence Autonomie Joseph Wagner de 41 logements.

Par ailleurs, on peut noter que l'EHPAD Cardinal de Loménie pourvoit un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). L'ADMR porte également un service de soins infirmiers à domicile.

Finalement, en cas d'urgence, les habitants se trouvent à 30 minutes du Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube, 50 minutes du CH de Saint-Dizier ou de Vitry-le-François, ou à 1h du CH de Troyes.

2.5.2 <u>Dotations en professionnels de santé</u>

Au total, sont donc implantés sur le territoire les professionnels de santé suivants :

- 7 médecins généralistes (âge : 2 : 40 49 ans, 1 : 50 54 ans, 3 : 55 59 ans, 1 > 60 ans)
- 16 infirmiers (âge: 4 < 40 ans, 7: 40 49 ans, 1: 50 54 ans, 2: 55 59 ans, 2: > 60 ans)
- 6 masseurs-kinésithérapeutes (âge : 1 < 40 ans, 2 : 40 49 ans, 3 : 50 –
 54 ans)
- 2 chirurgiens-dentistes (âges : 40 49 ans et 50 54 ans)
- 1 orthophoniste (âge : 30 39 ans)
- 1 sage-femme (âge : 30 39 ans)

Si l'on ramène sous forme de ratios le nombre de professionnels de santé à la population, afin de comparer la dotation du territoire de la CCLC aux moyennes départementales et nationales, on obtient les densités de professionnels pour 10 000 habitants suivantes :

Densité pour 10 000 hab.	CCLC	Département	France
Médecins	7.4	6,6	8,8
Infirmiers	16,9	10,5	14.9
Chirurgiens-dentistes	2.1	4.4	5.3
Orthophonistes	1.06	1.87	3.07
Sage-femmes	2.1	1.9	1.9
Masseurs-kinésithérapeutes	6.4	7.8	10.7

Source : répertoire des professionnels de santé de l'Assurance Maladie – INSEE 2019

Il apparaît ainsi que le territoire présente une **sous-dotation en chirurgiens-dentistes**, **orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes**. Cependant, la densité en médecins se situe entre la moyenne départementale et nationale et la CCLC présente une très bonne dotation en infirmiers comme en sage-femmes. Notons également que la MSP de Dienville ne compte actuellement pas de médecin généraliste, ceux-ci étant implantés uniquement à Brienne-Le-Château et Chavanges.

Par ailleurs, on peut noter que, parmi ces professionnels de la santé, 4 médecins généralistes et 4 infirmiers cesseront leur activité au cours des 10 prochaines années. De même, les témoignages recueillis auprès des professionnels existants font remonter une surcharge de travail conséquente, laissant à penser que les ratios de dotation territoriale en médecins sont insuffisants pour un territoire tel que la CCLC, où la part importante de personnes âgées requiert un accompagnement médical soutenu. La question de l'attractivité du territoire et de la succession de ces spécialistes doit donc rester une préoccupation pour les élus et techniciens des collectivités.

2.5.3 Le Contrat Local de Santé

Le territoire des Lacs de Champagne présente donc un **enjeu fort en matière de santé et soins**, notamment du fait de sa large part de personnes âgées au sein de sa population et de l'offre en structures médico-sociales existante en conséquence.

La Communauté de Communes ne portant actuellement pas cette compétence, qui reste communale jusqu'au prochain mandat local, s'est néanmoins saisie de cette thématique et a fait valoir auprès des collectivités voisines sa volonté d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS). Le transfert de compétences advenant en 2026 permettra alors de renforcer la prise en charge des habitants tout au long de leur vie, en développant une action publique intégrée.

2.6 Une destination touristique en cours de structuration

2.6.1 Les Lacs de Champagne : un atout touristique du territoire

Les Grands Lacs de Champagne, constitués de 4 lacs-réservoirs, sont aujourd'hui bien plus que de simples outils techniques pour la régulation du débit de la Seine, ils sont devenus une destination touristique riche d'une biodiversité remarquable et protégée.

Le premier lac créé est le Lac d'Orient, mis en service en 1966. Aujourd'hui, il est entièrement consacré à la baignade et à la voile. Les activités à moteur se pratiquent sur le Lac Amance, présent sur la CCLC, qui est l'un des deux plans d'eau formant les lacs-réservoirs Aube avec le Lac du Temple. Un canal de jonction existe entre ces deux lacs, mais pour autant le Lac du Temple est dédié à la découverte de la nature. Le lac le plus important des Grands Lacs de Champagne en terme de superficie est le Lac du Der, inauguré en 1974 et qui est alimenté par la Marne.

Au sein des Grands Lacs de Champagne, la faune et la flore y sont remarquables. On peut y observer plus de 250 espèces d'oiseaux déjà recensées dont 130 espèces se reproduisant au sein du territoire. Ce patrimoine naturel est reconnu au niveau national avec la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient (créée en 2002), à l'échelle européenne grâce au réseau Natura 2000, mais également à l'international grâce notamment à la convention Ramsar.

L'enjeu du territoire consiste à identifier les leviers pour renforcer ou diversifier cette destination nature de tourisme au niveau régional : quels projets, quelles infrastructures (restauration, hôtellerie, sport, culture...) ?

2.6.2 L'offre sur le territoire

Au sein de l'office de tourisme (OT) de la CC des Lacs de Champagne, il a été accueilli 6000 personnes dont 1300 personnes en visites guidées et 1500 personnes étrangères en 2019. Il a été développé également une boutique de produits locaux.

Le patrimoine culturel de la CCLC se compose de :

- Dix églises et une chapelle sont à découvrir dans l'Aube, construites entre la fin du XVe et le XVIIIe siècle.
- Musée Napoléon : nombre d'entrées ?
- Autres?
- Le château de Brienne est actuellement utilisé en centre psychothérapique avec 4 visites par an. Quid d'une valorisation touristique et dans quel objectif?

A Dienville, il y a un certain nombre d'activités touristiques sportives autour du Lac d'Amance. Cette section est majoritairement liée aux loisirs nautiques motorisés et propose aussi des services à proximité de restauration saisonnière. Cependant, cette offre tend à s'appauvrir au fil des années, laissant peu à peu ces activités décliner. L'association, La Flam, a été créée, afin de revaloriser l'attrait touristique du Lac d'Amance et par extension de Dienville, en proposant un certain nombre de services et d'évènements autour du lac.

Concernant la mobilité, l'OT note une demande importante émanant de la population et des touristes à propos des pistes cyclables et des pistes équestres. Ce manque de mobilité douce sur le territoire porte ainsi préjudice à la population et aux touristes, qui voient soit leur mobilité réduite, soit sont contraints de prendre des risques inconsidérés pour se déplacer (ex: déplacement en vélo sur les routes départementales d'une commune à l'autre). Il y a ainsi un réel besoin de fléchage et d'infrastructure, afin d'encadrer et sécuriser ce type de mobilité demandé par la population.

En matière de restauration, l'offre ne permet pas de capter toute la demande, particulièrement au niveau de la cuisine dite « notée ». Il y a ainsi un déficit sur la qualité d'après l'OT, n'arrivant pas à capter la demande d'une clientèle cherchant des restaurants qualitatifs à proximité des lacs.

En matière d'évènementiel, le plus marquant du territoire est celui de la foire de la choucroute. Celui-ci est appuyé par des navettes vers les campings environnants.

Cependant cela ne suffit pas à combler le besoin en terme de mobilité afin de couvrir l'évènement. Il n'y a ainsi pas réellement d'autre évènement fédérateur à l'heure actuelle sur le territoire.

Les touristes en campings cars représentent une cible à capter sur le territoire d'après l'office du tourisme. Or l'offre territoriale est peu adaptée: peu d'espaces et un espace de stationnement peu attractif sur Brienne en dehors de la ville, ainsi qu'un système vieillissant de bornes et infrastructures dédiées.

2.7 Culture (audit culturel en cours par la DRAC)

2.7.1 <u>L'école intercommunale de musique</u>

Créée en 1983 afin de former les jeunes musiciens de l'Harmonie Municipale Briennoise, l'Ecole Municipale de Musique de Brienne-le-Château devient, après transfert de compétence en 2007, Ecole Intercommunale de Musique du Briennois, puis Ecole de Musique de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne dès 2014.

Ses locaux, situés rue Louis-Brice Chavance à Brienne-le-Château se composent d'un vaste espace pédagogique d'environ 550 m² comprenant 9 salles de cours et un auditorium en amphithéâtre, le tout équipé de matériel récent et de qualité.

Elle accueille les enfants à partir de 5 ans (grande section maternelle), mais également les adultes sans limite d'âge. 120 élèves environ fréquentent l'établissement chaque année.

L'école de musique entre dans la catégorie des « établissements d'enseignement artistique ».

L'équipe pédagogique, composée d'un directeur et 8 professeurs qualifiés, propose un enseignement instrumental spécialisé ainsi qu'un apprentissage musical théorique. Afin de développer chez l'élève des capacités d'écoute, le sens du relationnel et le plaisir de jouer en groupe, les pratiques collectives sont aussi particulièrement mises en avant. Six niveaux d'orchestre sont ainsi proposés dès la première année d'apprentissage et durant toute la scolarité. Le répertoire abordé est varié, attrayant et adapté au niveau de chacun. Des auditions publiques ont lieu tout au long de l'année. Elles placent l'élève en situation d'acteur et permettent d'apprécier sa progression au fil des mois.

Le cursus proposé couvre les deux premiers cycles de l'enseignement musical spécialisé, soit entre 7 et 10 années de formation selon l'âge de début et la progression de l'élève. Cette dernière est d'ailleurs évaluée chaque année par la mise en place de contrôles de connaissances. Le troisième cycle peut également être abordé en formation instrumentale uniquement.

L'établissement fonctionne tous les jours en dehors du temps scolaire. La plus forte activité a cependant lieu le mercredi, principalement pour les élèves scolarisés en primaire et le samedi afin d'accueillir les lycéens internes et les étudiants. Le calendrier scolaire est celui de l'Education Nationale.

Au total, onze disciplines y sont enseignées :

- Eveil musical : à partir de 5 ans
- Initiation musicale : à partir de 6 ans
- Formation musicale : à partir de 7 ans
- Orchestre : dès la première année de pratique instrumentale
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba
- Batterie
- Percussion
- Piano

2.7.2 <u>Culture historique</u>

En attente du diagnostic mené par la DRAC – attendu pour 2022.

2.8 Récapitulatif synthétique

• Une déprise démographique du territoire des Lacs de Champagne :

- Un solde démographique négatif lié au solde naturel et migratoire :
 -0.9% par an sur la période 2013- 2018 (-90 habitants par an) versus le département (+0,2% par an) et la Région Grand Est (0%)
- CSP cadres, retraités, sans profession
- O Une population structurellement où la part des +60 ans représentent plus de 30% de la population. 45% des plus de 75 ans et plus vivent seuls au sein de la CCLC (contre 42.5% en France).
- Une précarisation de la population habitante : taux de pauvreté de 16,4% dans le territoire, le nombre de personnes au chômage a augmenté de 10,1 % à 15.6% entre 2007 et 2017
- Une population jeune peu formée: 15% de diplômés du supérieur versus une moyenne nationale de 30%; 23% jeunes ayant des difficultés d'insertion versus une moyenne nationale de 17%

• Des services à la population qui se structurent pour répondre aux besoins prioritaires des habitants :

- La voiture premier moyen de transports, avec une offre de mobilité alternative à renforcer : service à la demande notamment pour des personnes âgées souhaitant accéder à des services ; des enjeux de mobilité interterritoriales notamment vis-à-vis des gares
- Enfance: enjeu de maillage territorial (Dienville, Chavanges et Brienne le Château) de l'offre et de renforcement de l'offre extrascolaire
- Santé (2 maisons de santé, 3ème en projet): une sous-dotation en chirurgiens-dentistes, orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes; une bonne dotation en infirmiers et des sagefemmes; une densité fragile en médecins généralistes en raison de deux départs à la retraite. La question de leur succession et de l'attractivité du territoire est une préoccupation de long terme

- Une réduction de l'emploi au sein d'un tissu économique de TPE principalement composés de services publics, foresterie, agriculture et meunerie :
 - Entre 2013 et 2018, le territoire connaît une réduction de l'emploi (-1,6% / an) plus marquée qu'à l'échelle régionale (-0.4% / an). La concentration de l'emploi reste élevée : 93,2 emplois pour 100 actifs en 2018
 - La CC Lacs de Champagne représente 3139 emplois au lieu de travail en 2018, dont 2557 emplois salariés
 - Un tissu économique principalement composé d'établissements de petite taille (moins de 10 salariés) avec 3 entreprises de plus de 50 salariés
 - 60% d'activités résidentielles (santé, services, transports, commerces, etc.) avec une part importante de services parapublics :
 l'administration, la santé, l'éducation et le social (978 emplois)
 - 40% d'emplois productifs liés principalement à la foresterie, travail du bois, menuiserie (214 emplois), l'agriculture (193 emplois) et les activités agroalimentaires notamment de meunerie (171 emplois)
 - Une destination touristique nature locale/régionale, qui manque aujourd'hui des infrastructures nécessaires à son développement : restauration, modes doux et offre d'hébergement
 - Avec 35 créations d'entreprise pour un stock de 502 établissements, la dynamique entrepreneuriale est de 7% en 2019 versus une moyenne nationale de 16%

3 Diagnostic de la gouvernance et de l'organisation de la CCLC

3.1 <u>Les ressentis des communes lors du « bureau séminaire » en</u> matière de gouvernance et de structuration

Le bureau séminaire organisé entre 2020 et 2021 a fait apparaître des besoins en matière de structuration de la CCLC, que ce soit au niveau des compétences, de son organisation interne ou de sa capacité à mutualiser.

Les trois besoins identifiés ont été les suivants :

- **-Le besoin de mutualisation** des services en élargissant les compétences de la Communauté de Communes (ingénierie du service technique, secrétariat de Mairie, ingénierie de projet).
- -La volonté de **réduire les coûts ou du moins de les maîtriser** par la mise en œuvre d'achats groupés entre la Communauté de Communes et les communes membres.
- -La nécessité de **construire un récit du « faire ensemble »** permettant à chaque commune de faire corps autour d'un projet commun. L'appartenance à la « communauté » Communauté de Communes semble être un point essentiel.

Le diagnostic réalisé par le bureau séminaire a fait apparaître des forces et des faiblesses qui semblent liées à la thématique de la gouvernance et de la structuration de la CCLC :

- Les forces: un écosystème de partenaires bien identifiés avec qui les relations doivent être maintenues et développées (Le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Business Sud Champagne, la Banque des territoires, etc.).
- Les faiblesses: des compétences techniques manquantes au sein de la Communauté de Communes, un quotidien administratif de gestion de plus en plus lourd qui ne laisse pas le temps et la place aux agents de développer de nouvelles compétences pour travailler sur des nouveaux projets.

Ce travail a également permis de mettre en évidence le besoin de partage et de retours d'expérience avec d'autres collectivités de la même strate. Il semble important dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'une projection sur le 10 ans de pouvoir prendre exemple sur des projets intercommunaux similaires afin de rassurer sur la faisabilité.

Pour finir, le fonctionnement communautaire est apparu comme un chantier à traiter afin d'améliorer la gouvernance et la communication de la CCLC. Le fonctionnement des instances doit faire l'objet d'une présentation à l'ensemble des élus communautaires afin que le cheminement des prises de décisions puisse être compris. Il est important également que la population soit informée du fonctionnement du modèle démocratique intercommunal. La communication à destination des habitants, élus, partenaires semble être également un sujet à traiter en priorité. La Communauté de Communes comme structure de projet n'est pas visible et lisible. L'acceptabilité des décisions passera par la communication autour d'un récit commun, partagé de tous.

3.2 Diagnostic gouvernance et projet intercommunal

Le projet intercommunal permet d'avoir une vision collective du territoire afin de définir un plan d'actions autour des compétences intercommunales.

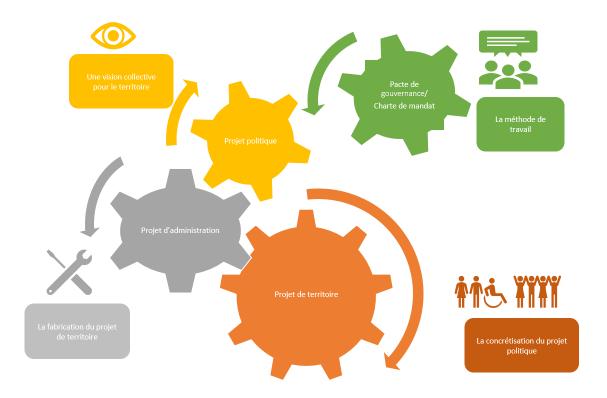
Les moyens pour la mise en œuvre du projet intercommunal s'articulent autour :

- **Des instances d'élus** (conseil municipal, conseil communautaire, et comités syndicaux des différentes structures auxquels la CCLC adhère).
- Des services du bloc communal (les services de la Communauté de Communes et les services des différentes communes).
- **De l'accompagnement** soit par les autres collectivités territoriales, par les services de l'Etat ou les autres organismes partenaires.

<u>Un ensemble de documents directeurs</u> peuvent permettre un fonctionnement efficient de la Communauté de Communes afin d'atteindre les objectifs du projet intercommunal :

- Le règlement intérieur de la Communauté de Communes ;
- Le rapport et schéma de mutualisation ;
- Le projet de territoire ;
- Le pacte de gouvernance ;
- Le pacte fiscal et financier ;
- Le projet d'administration.

L'articulation d'une partie de ces documents directeurs pourrait être schématisées de la façon suivante :



Il apparaît clairement que la mise en œuvre d'un projet de territoire nécessite également la structuration des services de la collectivité autour d'un projet d'administration et que la mise en œuvre à minima d'un règlement intérieur voir d'un pacte de gouvernance permettent de définir une méthode de travail entre les élus.

3.3 <u>Focus sur la loi engagement et proximité et focus sur l'élaboration du pacte de gouvernance</u>

La Loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été promulguée le 27 décembre 2019.

Son objectif était de répondre aux préoccupations exprimées par les Maires au cours des échanges avec le Président de la République lors du grand débat national.

Les préoccupations principales des Maires étaient les suivantes :

- **Grandes difficultés à exercer leurs fonctions** (poids des contraintes, des normes et exigences des concitoyens) ;
- Sentiment de dépossession de la prise de décision, notamment dans le cadre des relations avec l'intercommunalité ;
- Expression d'un besoin de protection et d'accompagnement pour un exercice dans de bonnes conditions du mandat.

L'article 1^{er} de la loi institue un pacte de gouvernance qui a pour mission principale de rendre lisible et visible le fonctionnement de l'institution intercommunale et notamment ses relations avec les communes membres.

Il s'agit notamment d'inscrire dans un document :

- Les conditions d'approbation par le conseil municipal d'une commune membre d'une décision prise par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) la concernant uniquement;
- Les conditions de réunion de la conférence des Maires pour avis par le bureau de l'EPCI :
- Les conditions dans lesquelles, l'EPCI peut par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements et services à une ou plusieurs de ses communes membres;
- La création de commissions spécialisées associant les Maires ;
- La création de conférences territoriales des Maires selon des périmètres géographiques ou des périmètres de compétences ;

- La délégation au Maire d'une commune membre, pour l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant, d'infrastructures ou de bâtiments communautaires;
- Les orientations en matière de mutualisation ;
- Les objectifs à poursuivre en matière de représentation des femmes et des hommes dans la gouvernance et dans les commissions de l'EPCI.

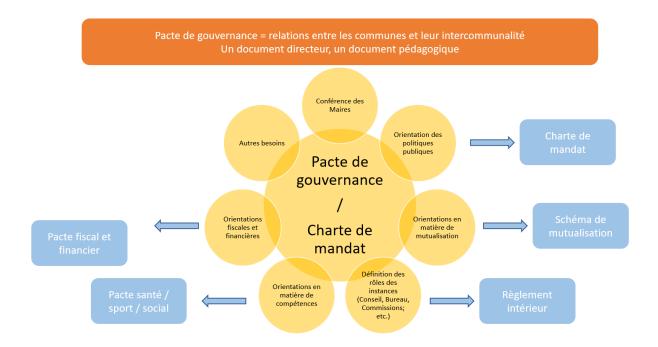
Cependant, d'autres thématiques peuvent être inscrites dans ce pacte et ont un lien direct avec les besoins exprimés des communes lors du dispositif de bureau séminaire :

- Les valeurs et objectifs pris en compte dans le cadre de l'action intercommunale ;
- La définition des rôles respectifs des instances intercommunales (conseil communautaire, bureau et commissions);
- Les dispositions spécifiques relatives à la gouvernance dans le respect des dispositions des textes applicables ;
- La présentation des compétences et des modalités d'exercice ;
- Le recensement et la présentation des projets en cours ;
- Les orientations pour la prise de nouvelles compétences.

L'article 8 de la loi engagement et proximité répond également à un besoin exprimé lors du bureau séminaire en matière de communication relative aux affaires de l'EPCI.

En tout état de cause, il semblerait que l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui pourrait également être appelé charte de mandat permettrait de répondre à un certain nombre de besoins exprimés en matière de gouvernance de l'EPCI afin de favoriser la mise en œuvre du projet de territoire.

Ce document directeur et pédagogique pourrait être schématisé de la façon suivante :



3.4 <u>L'administration intercommunale garante de la mise en œuvre du projet de territoire</u>

Un projet d'administration est un document fédérateur, un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent doit évoluer. Il est parfois important de rappeler aux agents de l'administration quel est leur rôle et leur engagement au service de l'intérêt général. L'administration est l'outil permettant de transformer réellement le projet politique en projet de territoire vécu par les habitants. Le projet d'administration permet de donner les moyens de mettre en œuvre le projet de manière efficace. Une bonne organisation l'administration est une condition indispensable à la réussite du projet de territoire.

Le diagnostic de l'administration et par la suite la mise en œuvre d'un projet d'administration font donc partie intégrante du projet de territoire.

Un premier diagnostic a déjà été réalisé et a fait apparaître des éléments importants qui, s'ils sont traités, seront susceptibles de rendre plus efficace l'administration :

- Le travail des agents et notamment dans le cadre du service scolaire et périscolaire est intense et répétitif ce qui ne laisse guère de place à l'intégration de nouvelles missions ou nouvelles méthodes de travail;
- La mise en œuvre de certains projets nécessite la mise en place de formations auprès des agents. Il est donc indispensable pour la réussite du projet de territoire d'être en capacité de former les équipes ;
- La notion de sens du service public et de fierté de travailler pour l'intérêt général doit être réaffirmée ;
- L'encadrement intermédiaire dans certains services paraît manquer et sera nécessaire dans le cadre de la réalisation de nouveaux projets ;
- Les relations entre les agents de l'administration et les élus doivent être réaffirmées ;
- Les agents doivent être beaucoup plus informés des projets de la collectivité;
- Les règles et normes sont de plus en plus contraignantes en matière budgétaire et ressources humaines. Des compétences techniques poussées sont de plus en plus nécessaires au sein de l'administration.

Ces éléments de diagnostic laissent apparaître le besoin pour la collectivité de structurer ses services afin d'être en capacité de répondre techniquement et juridiquement aux projets susceptibles d'émerger dans le cadre du projet de territoire. La réflexion sous-jacente à ce diagnostic amène également la collectivité à se questionner sur ses locaux qui ne sont pas en capacités de recevoir de nouveaux agents et donc de nouvelles compétences ou de nouveaux projets.

3.5 Synthèse diagnostic structuration et gouvernance de la CCLC

Ce diagnostic a fait apparaître les besoins suivants :

- Besoin de mutualisation ;
- Réduction et maîtrise des coûts ;
- Construction d'un récit commun ;
- Maintien et développement du réseau de partenaires ;
- Structuration de la CCLC afin de disposer de nouvelles compétences techniques;
- Nécessité de partager des retours d'expériences d'autres collectivités ;
- Explications sur le cheminement des prises de décisions et donc la gouvernance de la Communauté de Communes;
- Mise en œuvre d'une communication autour d'un récit commun à destination des élus, habitants et partenaires;
- Mise en œuvre d'un projet d'administration ;
- L'élaboration d'une « charte de mandat » ou « pacte de gouvernance » ;
- · Agrandissement des locaux administratifs.

4 Diagnostic écologique du territoire

4.1 Mobilité

4.1.1 La mobilité douce

Le territoire de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne étant situé sur un territoire rural, l'offre de mobilité douce en est réduite.

En effet, il n'existe à l'heure actuelle pas de réelle comptabilisation des pistes cyclables sur le territoire. Cependant, selon l'Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne, il y a un **réel attrait envers ce type de mobilité**, que ce soit vis-à-vis de la population, comme des touristes. Ces derniers souhaiteraient voir l'offre en terme d'infrastructures de pistes cyclables se développer, particulièrement pour des raisons de sécurité, puisqu'à l'heure actuelle pour se déplacer d'une commune à une autre en vélo, cela implique d'utiliser les voies départementales.

Une offre de transports en commun est à noter du côté de la Région, permettant de relier le territoire à Troyes Champagne Métropole.

Cependant, la CCLC dispose dorénavant de la **compétence mobilité**. Ce faisant, l'intégralité du territoire est couverte par une Autorité Organisatrice de la Mobilité.

4.1.2 <u>Les moyens de transport bas carbone</u>

La mobilité bas carbone est sous-représentée sur le territoire. Seulement 0,16% des véhicules en circulation sur la CCLC sont des véhicules électriques selon les données fournies par la DDT. A ce titre, près de 8 bornes de recharges électriques ouvertes au public sont présentes sur le territoire. Cela s'explique tout d'abord en raison du sous-développement des véhicules électriques sur la CCLC, mais aussi en raison du fait que la majorité des habitants vivent dans une maison individuelle, dans laquelle ils peuvent recharger directement leur véhicule, plutôt que de dépendre des bornes mises en place.

4.2 Energie et climat

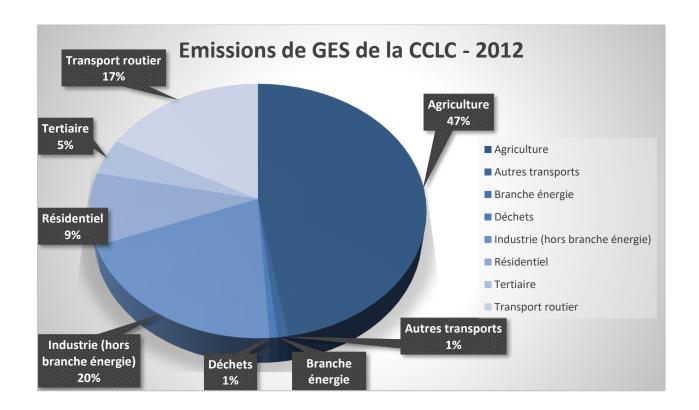
4.2.1 Les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Les données utilisées ici sont issues de l'Observatoire Climat Air Energie Grand Est – ATMO Grand Est

Le territoire a émis près de 111 422 tonnes de gaz à effet de serre en 2019 contre 135 382 tonnes en 2012. Cette comptabilisation se fait selon le pouvoir de réchauffement global (PRG) basé sur le cinquième rapport du GIEC émis en 2013. Cela représente une réduction des émissions de 17,7% sur 7 ans, majoritairement due à une baisse du secteur industriel qui a vu ses émissions diminuer de 48% sur cette période.

Secteur 🔻	2012 🛂	2019 🔻	Ecart 💌
Agriculture	64 167,08	60 274,05	- 3 893,03
Industrie (hors branche énergie)	27 238,52	14 182,47	- 13 056,06
Transport routier	23 179,74	20 883,29	- 2 296,45
Résidentiel	12 472,85	9 915,04	- 2557,81
Tertiaire	6 155,60	5 168,19	987,41
Autres transports	1 136,33	78,99	- 1057,33
Déchets	899,86	822,29	- 77,57
Branche énergie	132,62	97,49	- 35,13
Total	135 382,60	111 421,81	- 23 960,79

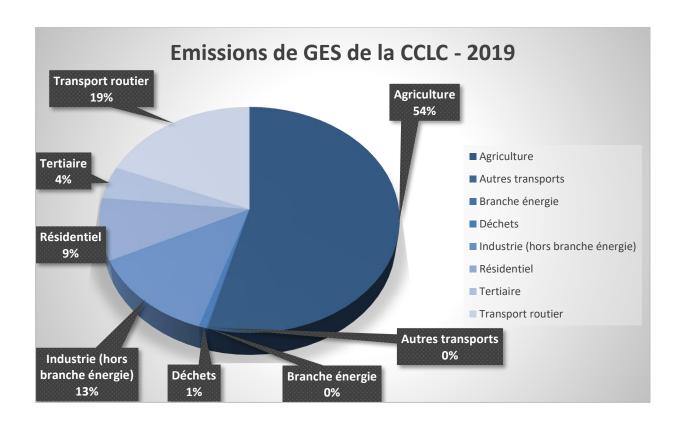
La répartition des émissions de gaz à effet de serre se fait principalement au travers de trois secteurs, à savoir l'agriculture, l'industrie et le transport. Près de **84% des émissions du territoire sont concentrées sur ces trois secteurs**, permettant ainsi d'identifier les principales sources de pollution sur le territoire.



Le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire est le **secteur agricole**, **avec 54% des émissions en 2019**. Cela s'explique particulièrement avec le caractère rural du territoire, dont les terres sont majoritairement occupées par des surfaces agricoles, dont une minorité est dédiée à l'agriculture biologique. Cependant, ce point sera développé dans la section 4.4 Agriculture et alimentation.

Le second secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre est le secteur du transport routier, avec 19% des émissions en 2019. Celui-ci comprend l'ensemble des types de transport, du véhicule personnel aux camions de transport en passant par les transports en commun. L'importance de ce secteur dans ce bilan des émissions de gaz à effet de serre s'explique pour deux raisons majeures. La première en raison du fait que la CCLC est un territoire rural. Ce faisant, les habitants ont pour la majorité besoin d'utiliser leur véhicule personnel pour répondre à leurs besoins quotidiens tel que se rendre au travail, ou aller dans des services de proximité. La seconde en raison du fait que le territoire est un axe de passage important pour le secteur du transport routier, particulièrement de marchandises.

Enfin le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre est le secteur industriel, avec 13% des émissions en 2019. Le secteur a connu une forte baisse sur la période 2012-2019, passant de 20% des émissions globales du territoire à 13%.



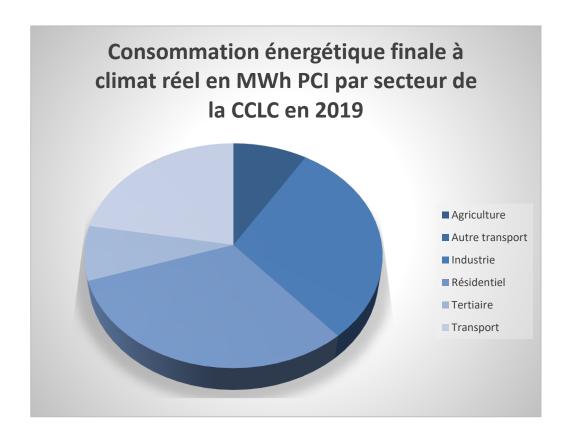
Ramené à l'habitant, cela donne un bilan carbone de 11,92 tonnes de gaz à effet de serre par personne vivant sur le territoire sur l'année 2019. Cette moyenne est plus élevée que dans l'Aube (8,08 tonnes/habitant), mais reste moindre comparée à des Communautés de Communes voisines, comme celle de Vendeuvre-Soulaines (14,31 tonnes/habitant), celle de Forêts, Lacs et Terres en Champagne (12,65 tonnes/habitant) ou encore celle d'Arcis, Mailly, Ramerupt (20,43 tonnes/habitant).

La CCLC a donc un bilan carbone moins bon que celui du département, indiquant des efforts à réaliser sur cet aspect. Cependant comparée aux autres territoires ruraux dont elle est proche, celle-ci affiche un bilan moins important. Cet écart entre le bilan départemental et celui des Communautés de Communes rurales s'explique majoritairement par la différence entre la part prise par l'agriculture, bien plus dominante en milieu rural et source de nombres d'émissions de gaz à effet de serre.

4.2.2 L'énergie sur le territoire

La consommation énergétique sur le territoire de la CCLC est de 368 483,86 MWh PCI pour l'année 2019 selon les données disponibles sur l'Observatoire Air Climat Energie de l'ATMO Grand-Est. Ce bilan énergétique est majoritairement influencé par trois secteurs, à savoir le secteur résidentiel (31,23%), le secteur industriel (29,83%) et le secteur du transport (22,24%).

Secteur	Agriculture	Autre transport	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport	Total
Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	32258,10	310,49	109911,33	115093,05	28965,20	81945,69	368 483,86
Part dans le total	8,75%	0,08%	29,83%	31,23%	7,86%	22,24%	100,00%



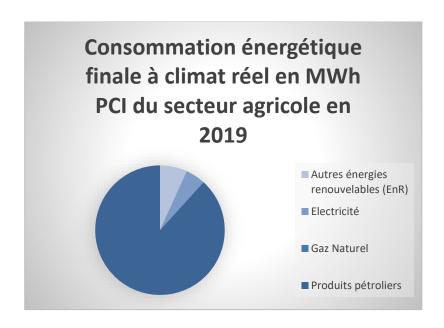
Une fois cette consommation ramenée à un habitant, cela donne une **consommation** moyenne de 39,44 MWh PCI par habitant sur l'année 2019 pour la CCLC. A titre de comparaison, celle du département est de 32,95MWh PCI, ce qui montre que nous

sommes sur un territoire plus énergivore que la moyenne. Cependant, si nous comparons la consommation énergétique moyenne de la CCLC à celle des Communautés de Communes voisines, nous pouvons voir que celle-ci se situe dans la moyenne basse parmi celles se trouvant en milieu rural, avec celle d'Arcis, Mailly, Ramerupt (95,43MWh PCI/habitant), celle de Vendeuvre-Soulaines (37,44MWh PCI/habitant) et celle de Forêts, Lacs, Terres en Champagne (42,72MWh PCI/habitant).

Les sources de consommation énergétique par secteur :

- Le secteur agricole

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	2191,96	6,80%	2191,96
Electricité	1589,38	4,93%	1589,38
Gaz Naturel	5,73	0,02%	6,31
Produits pétroliers	28471,02	88,26%	28500,00
TOTAL	32258,10	100%	32287,65

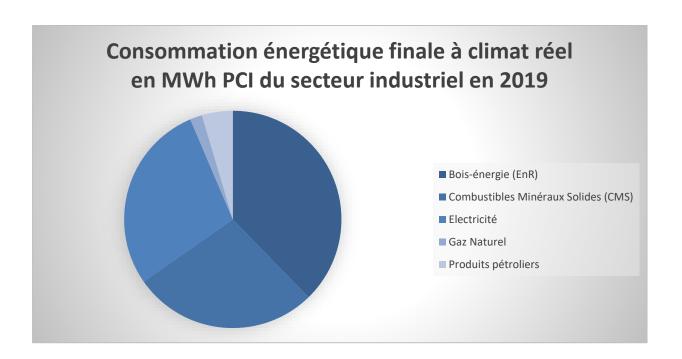


Comme nous pouvons l'observer la consommation énergétique du secteur agricole vient majoritairement des produits pétroliers. Cela s'explique en raison de la dominance des exploitations de taille importante, correspondant à un modèle industriel, dépendant des énergies fossiles. Le reste de la consommation se répartit entre l'électricité et les énergies renouvelables, mais dans une part bien moins importante.

Bien qu'il apparaisse comme évident le fait que l'impact énergétique du secteur agricole est dû à cette surutilisation des produits pétroliers, la marge de manœuvre reste réduite à l'échelle de la Communauté de Communes, qui ne pourrait qu'au mieux chercher à inciter et à faciliter l'adoption de modèles agricoles moins énergivores.

Le secteur industriel

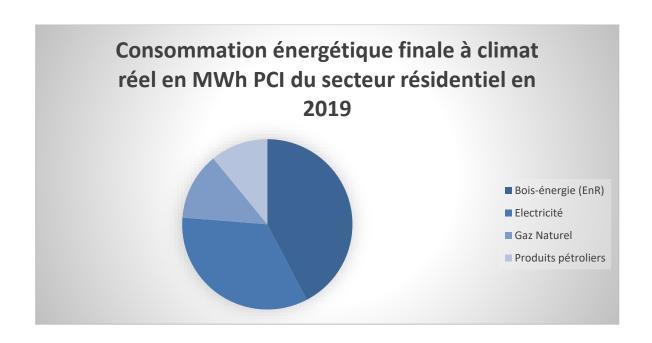
Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	303,6900455	0,28%	303,6900455
Bois-énergie (EnR)	41323,7296	37,60%	41323,7296
Combustibles Minéraux Solides (CMS)	30227,9636	27,50%	30227,9636
Electricité	31037,98001	28,24%	31037,98001
Gaz Naturel	1981,019276	1,80%	1981,019276
Produits pétroliers	5036,942762	4,58%	5036,942762
TOTAL	109911,3253	100,00%	109911,3253



La consommation énergétique du secteur industriel de la CCLC repose principalement sur trois sources d'énergies, à savoir le bois (37,6%), les combustibles minéraux solides (27,5%) et l'électricité (28,24%).

Le secteur résidentiel

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	9083,81082	7,89%	9975,824441
Bois-énergie (EnR)	44866,52376	38,98%	49806,53743
Electricité	35986,17371	31,27%	37217,70896
Gaz Naturel	13548,81501	11,77%	14859,48872
Produits pétroliers	11607,73094	10,09%	12598,11411
TOTAL	115093,0542	100,00%	124457,6737



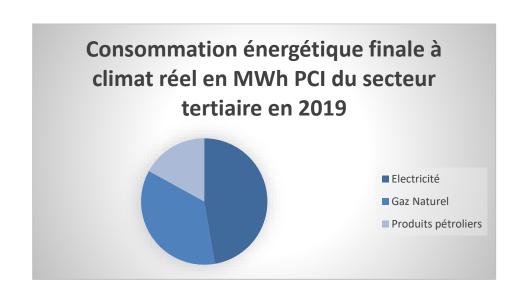
La consommation énergétique du secteur résidentiel vient principalement du besoin en termes de chauffage. C'est pourquoi, la principale source d'énergie consommée dans le secteur résidentiel est le bois-énergie, à hauteur de 38,98%. Cela correspond majoritairement au bois de chauffage, source de chaleur beaucoup utilisée en milieu rural. La seconde source d'énergie consommée est l'électricité, à hauteur de 31,27%, répondant à l'ensemble des besoins courants ainsi qu'au chauffage de certains foyers.

Le reste de la consommation énergétique se répartit entre les énergies renouvelables, le gaz naturel ainsi que les produits pétroliers.

Afin de limiter cette consommation, la Communauté de Communes peut se placer en tant que facilitateur vis-à-vis de la rénovation énergétique des ménages, notamment au travers de l'OPAH. En adoptant cette position, elle pourrait rendre plus accessible la rénovation de logements afin qu'ils présentent une meilleure isolation thermique, ce qui se ressentirait sur la consommation énergétique.

Le secteur tertiaire

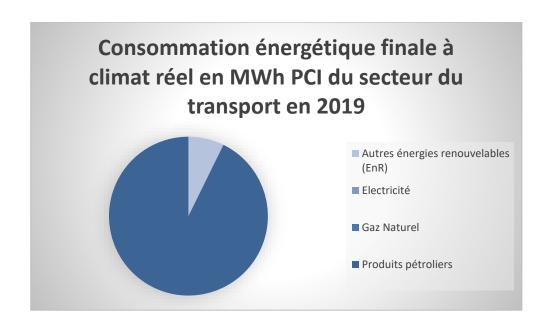
Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	64,08982987	0,22%	71,0276725
Electricité	13671,75151	47,20%	13937,02369
Gaz Naturel	10322,20278	35,64%	11188,97997
Produits pétroliers	4907,151743	16,94%	5336,117709
TOTAL	28965,19586	100,00%	30533,14904



Du côté du secteur tertiaire, la répartition de la consommation énergétique est plus variée. On retrouve tout d'abord l'électricité avec une part de 47,2%, suivi du gaz naturel avec une part de 35,64%, et enfin les produits pétroliers avec une part de 17%.

Le secteur du transport

Catégorie d'énergie	Consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI	Part dans le total	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI
Autres énergies renouvelables (EnR)	5911,664843	7,21%	5911,664843
Electricité	59,16587121	0,07%	59,16587121
Gaz Naturel	8,232561571	0,01%	8,232561571
Produits pétroliers	75966,63108	92,70%	75966,63108
TOTAL	81945,69436	100,00%	81945,69436



Du côté du transport, celui-ci est largement dominé par les produits pétroliers. Cela s'explique simplement par la dominance des moteurs thermiques dans le parc automobile.

Du côté de la répartition des types d'énergie utilisés, la CCLC a peu de marge de manœuvre puisque la grande majorité des véhicules circulant sur le territoire sont soit des véhicules personnels, soit des camions de transport.

Cependant, il y a tout de même des actions possibles permettant d'améliorer ce bilan. Tout d'abord la CCLC peut chercher à inciter à l'utilisation de véhicules plus sobres en carbone à l'utilisation, notamment avec l'installation de plus d'infrastructures de bornes de recharge électriques. De même, une communication pourrait être lancée à ce sujet afin de mettre en avant les dispositifs d'aide à l'acquisition de ce type de véhicule.

Également, la CCLC possédant la compétence mobilité, celle-ci pourrait chercher à développer son réseau de transports collectifs. Cependant, en milieu rural, l'usage de ces derniers est limité, ce qui fait que la majorité d'entre eux tournent avec un taux de remplissage faible, limitant fortement l'intérêt environnemental de la mesure. Il faudrait ainsi trouver différentes modalités permettant de lier attractivité du service et efficacité économique.

La production d'énergie renouvelable de la CCLC

La Communauté de Communes cherche à s'affirmer sur le plan des énergies renouvelables, particulièrement au travers de l'énergie solaire. De fait, une augmentation de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire est observable, avec 54 GWh produits en 2018 contre 94 GWh produits en 2019 d'après les données disponibles auprès de l'Observatoire Climat Air Energie Grand-Est – ATMO Grand Est.

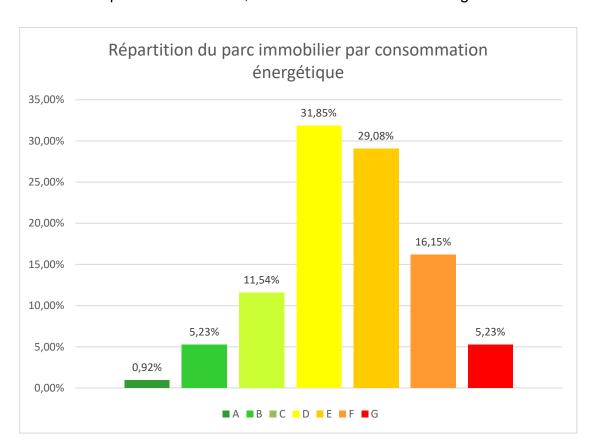
Vecteurs	Production 2018 [GWh/an]	Production 2019 [GWh/an]
Carburant ou combustible	39,93439967	50,13704614
Chaleur	8,1493269	9,108232416
Electricité	6,438544823	35,06425763

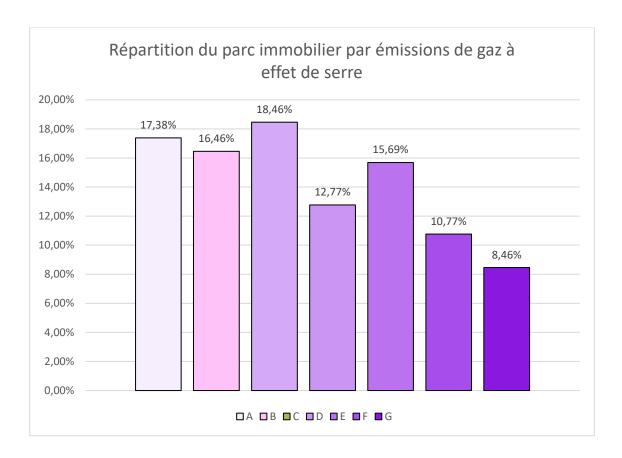
La dynamique de production d'énergies renouvelables est ainsi lancée et cherche toujours à croître, comme en témoignent les projets de la CCLC, notamment au niveau de son bâtiment administratif avec un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit. Peut également être cité un projet, bien qu'encore au stade de l'idée, de la création d'un parc photovoltaïque au niveau de la commune de Lassicourt.

4.2.3 L'isolation thermique du parc immobilier de la CCLC

Du côté du parc immobilier de la CCLC, celui-ci présente une faiblesse assez importante du point de vue de l'isolation thermique. Près de la moitié présentent un bilan de consommation énergétique mauvais (<E), et seulement 6% présentent une consommation énergétique faible. Il y a ainsi un réel besoin de rénovation énergétique des logements du territoire.

Il y a ainsi près de 21% de logements correspondant à des passoires thermiques sur le territoire de la Communauté de Communes (étiquettes F et G), contre 22,3% à l'échelle du département, et 16,7% à l'échelle nationale. La Communauté de Communes a ainsi une certaine attention à porter à cette problématique, puisqu'en plus d'être liée aux enjeux environnementaux, celle-ci amène également des enjeux socio-économiques avec les questions liées à la qualité de vie des ménages, ainsi que la réduction des dépenses contraintes, en l'occurrence ici de chauffage.





L'échantillon pris pour cette évaluation provient du diagnostic de performance énergétique pour les logements par habitation mis à disposition par l'ADEME. Celui-ci comprend 650 logements répartis sur les 43 communes du territoire.

Ce bilan s'explique en raison du fait que les habitations relevées dans l'échantillon, afin de réaliser cette évaluation, ont été construites en moyenne en 1971, expliquant la présence d'habitations peu isolées. Cet aspect est d'autant plus marqué dans les logements dont les étiquettes DPE sont mauvaises, avec des moyennes d'années de construction encore plus anciennes.

Bilan consommation énergie	Année moyenne de construction
Α	1987
В	2006
С	1980
D	1972
E	1967
F	1964
G	1957

On peut ainsi voir une certaine corrélation entre l'année moyenne de construction du logement et son bilan de consommation énergétique, particulièrement concernant les étiquettes allant de C à G. Il y a ainsi un besoin de rénovation énergétique de ces logements anciens, qui ont besoin d'être mis à jour du point de vue de l'isolation thermique.

La CCLC peut se positionner en tant que facilitateur vis-à-vis des particuliers dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique, notamment au travers de l'OPAH comme c'est le cas à la CCVS. Cela permettrait d'accélérer l'accès aux subventions pour les particuliers, facilitant la mise en place de leurs travaux de rénovation énergétique. Cela aurait pour effet d'améliorer leur qualité de vie grâce à un logement mieux isolé, de réduire le volume de leurs dépenses contraintes et de réduire l'impact environnemental du secteur résidentiel.

4.3 Traitement des déchets

4.3.1 La gestion des déchets sur le territoire

La gestion des déchets est assurée par le syndicat SIEDMTO sur le territoire de la CCLC, qui s'occupe de cinq Communautés de Communes dans l'Aube. Le syndicat s'occupe ainsi de la gestion des déchets de près de 10,86% de la population auboise sur 25,39% du territoire du département auprès de 115 communes, dont les 43 de la CCLC.

La grande majorité des logements dont s'occupe le syndicat sont des maisons, à hauteur de 91%. Cela s'explique en raison du fait que celui-ci voit son domaine d'action situé en grande majorité sur des territoires ruraux.

Le territoire produit ainsi près de **2 571 tonnes de déchets par an**, d'après les données relevées par le SDEDA qui nous ont été fournies par la DDT. Cela représente ainsi une **moyenne de 275 kg de déchets par an par habitant**. La moyenne de déchets produits est ainsi moindre qu'à l'échelle du département, qui quant à lui représente en moyenne près de 313 kg de déchets par an par habitant.

Production de déchets	CCLC	Aube
Déchets produits (t)	2 575	97 063
Déchets par habitant (kg)	275	313

La CCLC produit ainsi en moyenne 13% de déchets de moins par habitant que le reste du territoire. Il y a ainsi d'ores et déjà des efforts qui ont été réalisés permettant de limiter les émissions de déchets sur le territoire. Cela s'explique plus particulièrement par les habitudes de consommation des habitants, nécessitant moins d'émission de déchets.

Du côté de l'état des équipements de tri au regard des normes, ceux-ci correspondent aux normes s'imposant au secteur selon les données fournies par la SDEDA en 2019. Peuvent être cités à titre d'exemple les équipements de la déchèterie de Brienne-le-Château mise à disposition de la population, permettant d'offrir de quoi trier :

- Le tout venant
- La ferraille
- Les gravats
- Les déchets verts
- Les cartons
- Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Les DDM (Déchets Dangereux des Ménages)
- Les vêtements au travers d'une borne « Le relais »

Le territoire produit ainsi une quantité de déchets moyens moindre que sur le reste du département. Cela s'explique majoritairement par les habitudes de consommation de la population impliquant une émission de déchets moins importante. De plus, les infrastructures de traitement présentes permettent d'offrir les moyens au territoire de gérer efficacement ces déchets.

4.3.2 <u>Les taux de valorisation des déchets par filière</u>

Taux de valorisation (%)	CCLC	Aube
Journaux Revues Magazines	8,42	5,7
Verre	18,2	10,43
Acier	1,32	0,77
Alu	0,08	0,04
Emballage pour Liquide Alimentaire	0,38	0,22
Emballage Ménager Recyclable	3	3,28
Plastiques	2,52	1,69

Globalement, la CCLC affiche des taux de valorisation des déchets plus importants que sur le reste du département. Ces derniers sont sensiblement supérieurs à ceux observés ailleurs, allant du simple au double pour certains. Seule exception faite pour les Emballages Ménagers Recyclables qui ont un taux de valorisation légèrement inférieur sur le territoire que sur le département.

Il y a ainsi un bilan relativement intéressant vis-à-vis de la gestion des déchets sur le territoire, qui en émet moins que la moyenne et arrive à des taux de valorisation plus importants que sur le reste du département. Il serait donc intéressant de poursuivre les efforts dans ce sens, afin de prendre de l'avance et montrer l'exemple d'un territoire prenant au cœur de ses enjeux la gestion des déchets.

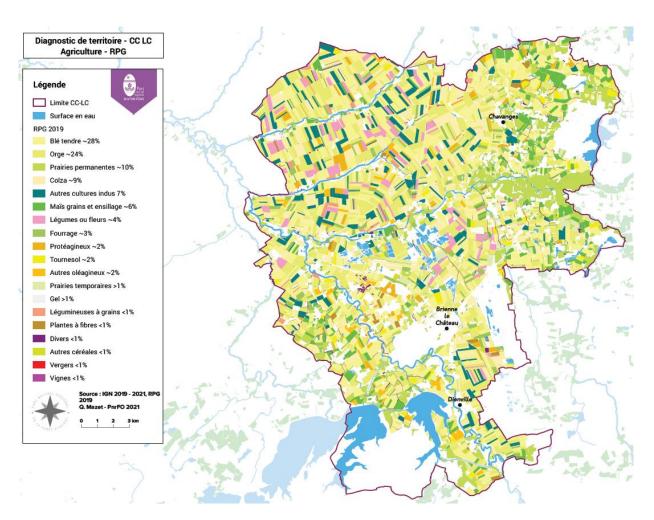
Cependant, il faut également souligner l'absence de système de tri des biodéchets dans la restauration collective. La valorisation de ces derniers pourrait être intéressante, notamment au sein des cantines scolaires. En plus de la valorisation de ces biodéchets, cela permettrait de sensibiliser les plus jeunes à ces enjeux.

4.4 Agriculture et alimentation

Le territoire de la CCLC étant un territoire rural, celui-ci est à forte tendance agricole et a une forte influence sur l'intercommunalité.

4.4.1 Le potentiel agricole de la CCLC

Le territoire compte près de 214 exploitations agricoles présentes à l'échelle de la CCLC en 2020. Celles-ci occupent la majorité de la surface de l'intercommunalité, avec près de 74% de la surface territoriale dédiée à l'agriculture, contre 65% à l'échelle du département. Cela représente ainsi près de 32 585 hectares dédiés à l'agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes.

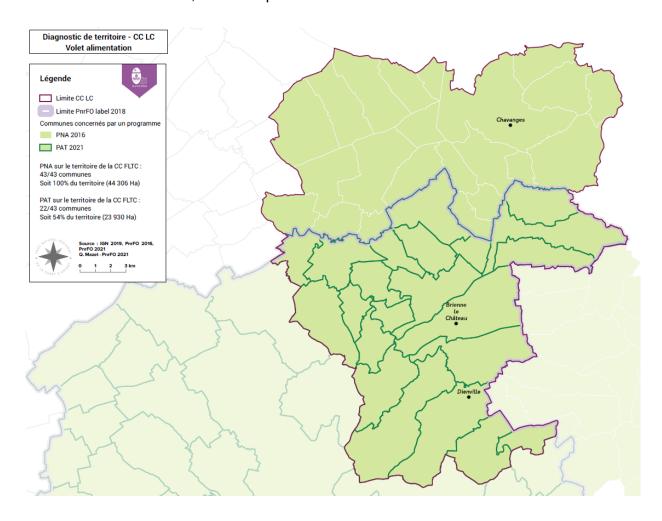


Cependant, cette surface tend à diminuer, avec une baisse de 5% de la surface agricole utile et une baisse de 11% des surfaces en herbe de la Communauté de Communes entre 2000 et 2010. De même, le nombre d'exploitations tend à diminuer au fil des années, puisque celles-ci étaient au nombre de 257 en 2010.

En parallèle est observé un agrandissement de la surface agricole des exploitations, qui ont crû de 7% en l'espace de 7 ans. Il y a ainsi moins d'exploitations sur le territoire, mais ces dernières sont d'une plus grande envergure.

Le secteur agricole est un des secteurs les plus importants du territoire, représentant près de 13% des emplois locaux ainsi que 27% des entreprises de l'intercommunalité. En comparaison, à l'échelle du territoire, le secteur représente 6,9% des emplois et 17,4% des entreprises. Cela montre ainsi la forte tendance agricole du territoire, dont l'essentiel de sa surface lui est dédié.

Enfin, le territoire est sous l'influence du projet alimentaire territorial (PAT) du Parc naturel Régional de la Forêt d'Orient (PnrFO). Celui-ci concerne près de 22 des 43 communes de la CCLC, couvrant près de 23 930 hectares.



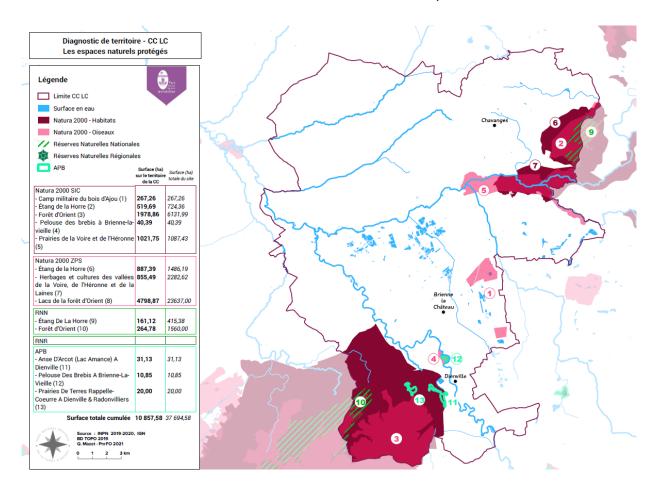
4.4.2 <u>Les acteurs et pratiques agricoles</u>

Le territoire compte ainsi près de 214 exploitations réparties autour des 43 communes qui le compose. Parmi elles, seulement **17 sont engagées dans une démarche de labellisation environnementale** et représentent près de 1130 hectares sur les 32 585 utilisés par le secteur agricole de la CCLC, soit 3,4% de la surface agricole dédiée aux exploitations. De même, seulement 14 producteurs sont recensés comme vendant en circuit court (direct producteur, marché, AMAP, etc.). Le secteur de l'agriculture biologique et de la vente en circuit court sont ainsi sous-représentés sur le territoire, et ne sont présents qu'en minorité comparés à l'agriculture conventionnelle.

4.5 Actions en matière de biodiversité

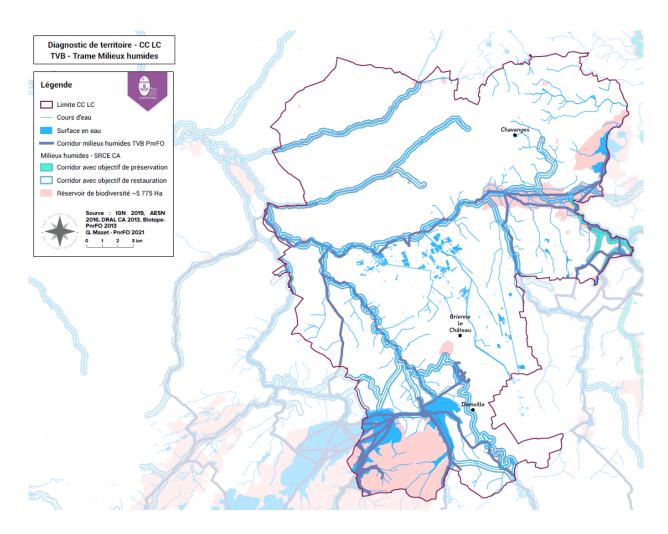
4.5.1 L'environnement de la CCLC

La CCLC a une partie de son territoire présente sur celui du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO) et a ainsi un territoire avec un certain nombre de types de protections mises en place. Celles-ci visent à préserver la biodiversité, que ce soit directement ou indirectement, notamment au travers de la protection de son habitat.



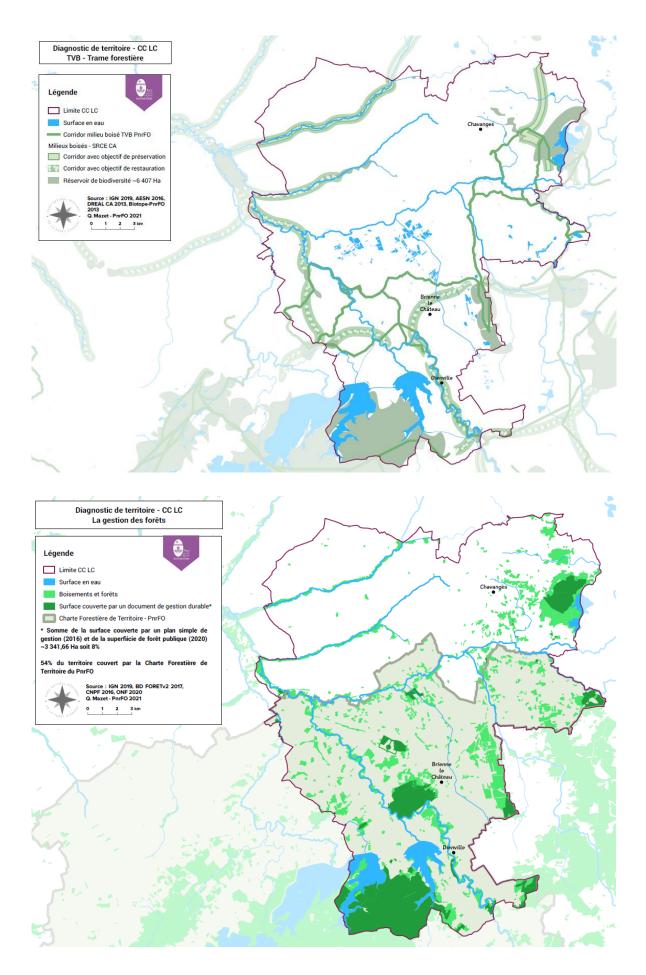
Il y a ainsi près de **10 800 hectares de surfaces d'aires protégées sur le territoire**, représentant près d'un quart de celui-ci. La majorité d'entre elles correspondent à des zones Natura 2000, essentiellement située sur le PnrFO.

Le territoire est également doté d'une certaine richesse vis-à-vis des zones humides, particulièrement au niveau des lacs qui le composent, mais aussi en raison de l'ensemble des cours d'eau traversant la CCLC.



Il y a ainsi près de **343 kilomètres de cours d'eau traversant le territoire**, dont une bonne partie bénéficiant de protections visant à préserver la biodiversité. Cependant, parmi l'ensemble de ces cours d'eau nous comptons près de 55 kilomètres d'entre eux considérés comme étant en bon état, soit 16% d'entre eux. Il pourrait ainsi être intéressant de chercher à les rétablir afin d'améliorer la protection de la biodiversité dépendante de ce type de milieu humide.

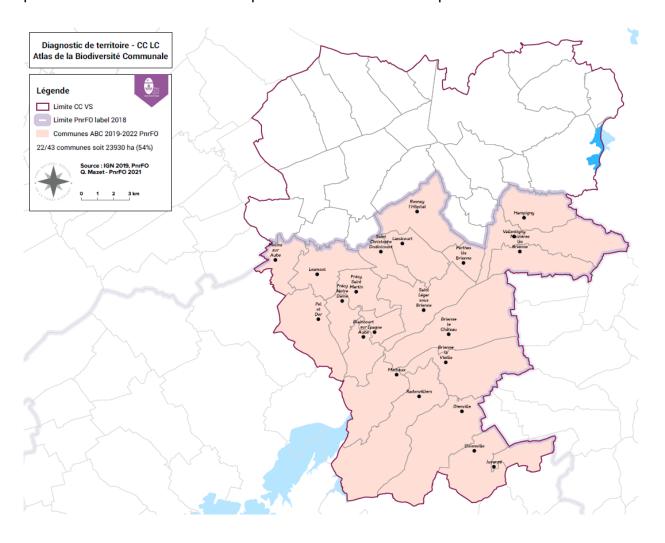
Voyant une partie de son territoire présente sur le PnrFO, la CCLC bénéficie également de diverses protections forestières. Près de **3341 hectares de forêts bénéficient d'une garantie de gestion durable** d'après les données fournies par le PnrFO. Cependant, la part de ces dernières reste limitée puisque la majorité de la surface du territoire est dédiée aux exploitations agricoles.



En dépit de l'absence de trame forestière poussée sur le territoire, un certain nombre de corridors boisés sont à noter, particulièrement autour des corridors avec objectif de restauration. A ce niveau-là, nous retrouvons près de 400 kilomètres de haies, plantées autour de ces zones humides et des routes, de sorte à assurer une certaine continuité pour la biodiversité.

Cependant, malgré l'ensemble de ces protections et la mise en place de ces trames vertes et bleues près de **cinq points noirs de continuité écologique** ont été identifiés par la DDT. Il y a ainsi un besoin d'extension de ces protections et surtout un besoin de réhabilitation de ces trames, afin de ne plus avoir ce type de discontinuité.

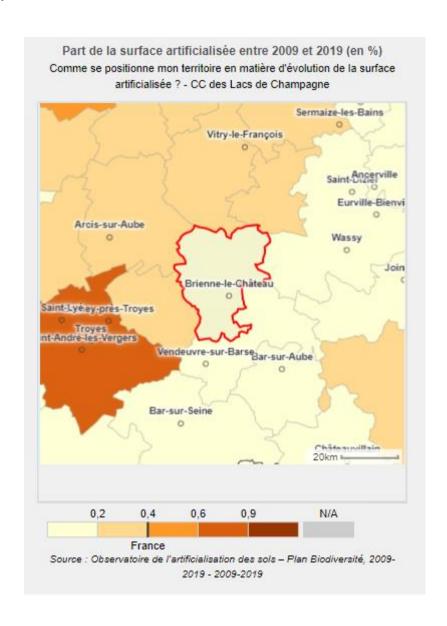
Enfin, près de la moitié des communes de la CCLC possèdent leur propre Atlas de la Biodiversité Communale grâce au label mis en place par le PnrFO en 2018. Celui-ci permet d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité sur le territoire, pouvant permettre de faciliter la mise en place d'actions visant à la préserver.



4.6 Lutte contre l'artificialisation des sols

La CC des Lacs de Champagne compte seulement 4 % de terres artificialisées, 74 % de terres agricoles (département : 65 %), 18 % de forêts et milieux naturels et 4 % de surfaces en eau. Les surfaces en herbe sont 1,5 fois supérieures par rapport au niveau du département.

La part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (en %) est 0,1%, soit 45 hectares artificialisés.



On note néanmoins une diminution de la surface agricole notamment des Surfaces en herbe (-11%).

Cette pression foncière entraîne une envolée des prix des terres : 6370 €/ha en moyenne versus 9600 €/ha à l'échelle départementale et 6030 €/ha à l'échelle nationale soit +6 % du prix entre 2012 et 2019.

4.7 Eau et assainissement

4.7.1 <u>Les stations d'épuration des eaux usées</u>

La question de la pollution de l'eau est primordiale concernant la préservation de l'environnement. La majorité des activités humaines, qu'elles soient industrielles, agricoles, ou domestiques ont un impact sur celle-ci, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des stations d'épuration des eaux usées (step) permettant de dépolluer l'eau dans le but de la réutiliser ou de la réinjecter dans la nature.

A l'échelle du territoire, la totalité des stations d'épuration des eaux usées répondent aux normes européennes (100%), contrairement à celles du département qui n'y répondent qu'à hauteur de 84,45% (source : Roseau 2020). Il y a ainsi une réelle attention portée à cette thématique, ce qui est d'autant plus important dans un territoire à forte tendance agricole, dont l'activité est connue pour avoir des répercussions non négligeables sur l'eau.

Cependant, le territoire affiche un taux de fuite de ses réseaux anormalement élevé, puisque de 82,34% (source : SISPEA). Ce taux traduit une certaine obsolescence des réseaux du territoire, puisque celui-ci est plus de dix fois supérieur à celui de la moyenne départementale (7,72%). Il y a ainsi de réels investissements à mener à ce niveau-là, afin de limiter au maximum ce taux de fuite dans le but de minimiser l'impact environnemental de celui-ci.

Sur le territoire, il y a un captage prioritaire avec un point de prélèvement, ainsi que quatre sites de captage bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions, répartis en treize points de prélèvement.

Le bilan du traitement des eaux usées est ainsi assez mitigé. Les installations répondent aux normes européennes et permettent ainsi d'offrir une qualité de service efficiente. Cependant, le point le plus important à souligner ici concerne le taux de fuite des réseaux du territoire, supérieur à 80%. A l'échelle nationale, ce taux est estimé à 20%, selon une étude portée par la Fédération des entreprises de l'eau en 2019. Il y a donc une réelle problématique vis-à-vis de cet aspect, qui a besoin d'être changé afin d'obtenir un taux de fuite le plus réduit possible. Cela permettra ainsi de limiter grandement les impacts environnementaux du secteur, tout en apportant à terme

une réduction des coûts de fonctionnement conséquente. Il est également important de considérer la mise en place de nouveaux captages prioritaires, dans le but de limiter le besoin des traitements en nitrates et en pesticides.

4.8 Récapitulatif synthétique

Mobilité :

La mobilité est un **enjeu important du territoire**, mais sa diversité est peu représentée. Le transport individuel est dominant, en dépit d'une demande croissante envers certains types de mobilité douce, tel que le vélo, avec une demande importante pour des infrastructures propices (pistes cyclables).

Energie et climat:

La CCLC voit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) diminuer depuis maintenant plusieurs années, à hauteur de 17,7% sur 7 ans. Cela se traduit notamment sur ses émissions moyennes par habitant, de 11,92 tonnes de GES par habitant par an, comparé aux 14,31 tonnes de la CCVS ou aux 12,65 tonnes de la CCFLTC, qui ont des territoires similaires.

La consommation énergétique de la CCLC s'élève à 368 483,86 MWh PCI, soit une consommation moyenne de 39,44 MWh PCI par habitant sur l'année 2019, contre 32,95 MWh PCI à l'échelle du département. Cet écart s'explique notamment par la part que prend l'agriculture, fortement présente sur le territoire.

La production d'énergie renouvelable de la CCLC est en constante augmentation depuis quelques années. A titre d'exemple celle-ci est passée de 54 GWh à 94 GWh entre 2018 et 2019 d'après les données de l'ATMO Grand Est.

Enfin, du côté de l'isolation thermique du parc immobilier, il y a un certain nombre d'efforts à réaliser. En effet, près de **21% des logements du territoire sont des passoires thermiques** et seulement 17,69% présentent un bilan acceptable en termes de consommation thermique.

Le territoire produit près de **2 571 tonnes de déchets par an** d'après les données relevées par le SDEDA, donnant ainsi une moyenne de **275 kg de déchets par an et par habitant**. Le territoire produit ainsi moins de déchets en moyenne que le département, qui a quant à lui une moyenne de 313 kg de déchets par an et par habitant.

Du côté des taux de valorisation des déchets la CCLC présente un bilan meilleur que celui du département sur l'ensemble des catégories, allant parfois du simple au double. Seule exception faite concernant les emballages ménagers recyclables qui ont un taux de valorisation légèrement inférieur.

Agriculture et alimentation :

Le territoire compte près de 214 exploitations agricoles présentes à l'échelle de la CCLC en 2020. Celles-ci occupent la majorité de la surface de l'intercommunalité, avec près de 74% de la surface territoriale dédiée à l'agriculture, contre 65% à l'échelle du département. Cela représente ainsi près de 32 585 hectares dédiés à l'agriculture sur le territoire de la Communauté de Communes.

Parmi ces 214 exploitations, seulement 17 sont engagées dans des démarches de labellisation environnementale, représentant 3,4% de la surface agricole de la CCLC. De même, seulement 14 producteurs sont recensés comme vendant en circuits courts, traduisant une offre minoritaire et trop peu représentée.

Le territoire est sous l'influence du Projet Alimentaire Territorial du PnrFO concernant près de 22 des 43 communes de la CCLC, couvrant ainsi 24 000 hectares.

Actions en matière de biodiversité :

Il y a près de **10 800** hectares de surfaces d'aires protégées sur le territoire, couvrant près d'un quart de celui-ci. Le territoire est doté d'une certaine richesse naturelle, avec notamment près de 343 kilomètres de cours d'eau traversant le territoire. Cependant, ces derniers sont pour la majorité peu entretenus, puisque seulement 16% d'entre eux sont considérés comme étant en bon état.

Également la CCLC bénéficie d'un certain nombre de protections forestières, avec **3341** hectares de forêts profitant d'une garantie de gestion durable. Cependant, en raison d'une forte présence de l'agriculture sur le territoire, ce sont majoritairement des corridors boisés avec objectifs de restauration qui sont concernés. A ce niveau-là, ce sont près de 400 km de haies qui sont présentes sur le territoire, permettant d'assurer une certaine continuité pour la biodiversité. Cependant, malgré l'ensemble de ces initiatives, près de 5 points noirs de continuité écologique ont été identifiés par la DDT. Il y a ainsi un besoin d'extension de ces protections et surtout un besoin de réhabilitation de ces trames, de sorte à ne plus avoir ce type de discontinuité.

Lutte contre l'artificialisation des sols :

Le territoire de la CCLC est peu artificialisé, avec un taux d'artificialisation de seulement 4%, avec une progression de 0,1% de surface artificialisée entre 2009 et 2019.

Eau et assainissement :

L'ensemble des stations d'épuration des eaux usées de la CCLC répondent aux normes européennes, contrairement à celles du département qui n'y répondent qu'à hauteur de 84,45% (source : Roseau 2020). Cependant, la problématique de la gestion de l'eau sur le territoire se traduit au travers du taux de fuite des réseaux, qui est de 82,34%, soit plus de 10 fois plus élevé que la moyenne départementale.

5 Diagnostic du « bureau séminaire »

5.1 La démarche

L'organisation prévisionnelle de la méthodologie était la suivante :

- Début 2019 : réalisation d'un projet d'administration par la direction générale,
- Fin 2019 : réalisation du premier bilan du projet d'administration,
- Eté 2020 : réalisation d'un « séminaire » avec les nouveaux élus afin de définir des orientations politiques pour le mandat 2020-2026,
- 2021 : réalisation d'une étude valant « projet de territoire » avec éventuellement la définition d'un nouveau pacte « intercommunal » pour favoriser la mise en œuvre de ce projet de territoire.

Le « séminaire » prévu avec les nouveaux élus avait pour objectif de déboucher sur un cahier des charges pour le projet de territoire. Celui-ci devait répondre aux objectifs suivants :

- Apport méthodologie et expertise, pour définir un nouveau pacte communautaire dans un cadre cohérent, pragmatique, transversal et opérationnel, dans une perspective de développement territorial mais également d'optimisation financière de la Communauté de Communes et de ses communes :
 - Cohérence d'un programme d'intervention avec une bonne articulation entre les différents domaines abordés et une complémentarité entre communes et intercommunalité,
 - Pragmatisme par la proposition d'actions répondant aux besoins locaux, adaptés aux capacités de la Communauté de Communes et de ses communes membres dans le cadre d'une programmation chronologique réaliste,
 - Transversal par la prise en compte de la complexité des problématiques et par l'articulation entre les thématiques,
 - Opérationnel par la définition d'un ensemble d'actions définies de manière à constituer un plan d'actions pluriannuel pour les élus et les services.

Pour ce faire, la Communauté de Communes a été accompagnée par la Banque des Territoires pour mettre en place ce « bureau séminaire ». L'idée ici était d'accompagner un premier dialogue approfondi entre élus du bureau communautaire dans le but d'établir les conditions d'un bon fonctionnement et d'une bonne dynamique de coopération intercommunale à l'occasion du prochain mandat.

Le travail issu de cette nouvelle dynamique de coopération dont est à l'origine le bureau séminaire a été proposé en conseil communautaire dans le cadre d'un temps d'échange spécifique sur la gouvernance et les projets de la Communauté de Communes. Ce temps de partage a ainsi permis de recueillir les souhaits de l'ensemble des élus dans le but de finaliser la feuille de route. A l'origine, ce processus a été imaginé selon cinq étapes, à savoir :

- La semaine du 9 novembre 2020, avec l'envoi d'une note présentant le cadre de travail du bureau séminaire. Les objectifs étaient d'introduire le format auprès des membres du bureau, tout en préparant les esprits aux objectifs finaux du bureau séminaire.
- Le 19 novembre 2020, avec une visioconférence permettant de définir des objectifs, de présenter les principes de l'intercommunalité, de présenter le bilan du dernier mandat, avant d'ouvrir le débat sur des questions ouvertes. L'objectif de cette réunion était d'apporter les grands principes du fonctionnement de l'intercommunalité à exploiter par la suite.
- La semaine du 23 novembre 2020 avec la consultation des membres au travers d'un questionnaire, de sorte à mettre en évidence des problématiques et des propositions de résolutions.
- La semaine du 7 décembre 2020 avec une visioconférence visant à réaliser la synthèse des résolutions reçues par l'intermédiaire du questionnaire, pour ensuite travailler en sous-groupes de sorte à approfondir des résolutions et en proposer de nouvelles. L'objectif de cette réunion était d'apporter des solutions pour ne pas reproduire les principales difficultés, pouvant être plus tard traduites en résolutions écrites dans la charte du mandat et le pacte de gouvernance.
- En janvier 2021, avec le classement des résolutions (gouvernance, organisation, projet, administratif, financier, juridique, compétences, etc.), les déductions des résolutions prioritaires à mener pour le prochain mandat, chantiers concernant le territoire, les compétences actuelles ou à venir, les investissements communautaires, les services aux communes, aux habitants, aux autres acteurs,

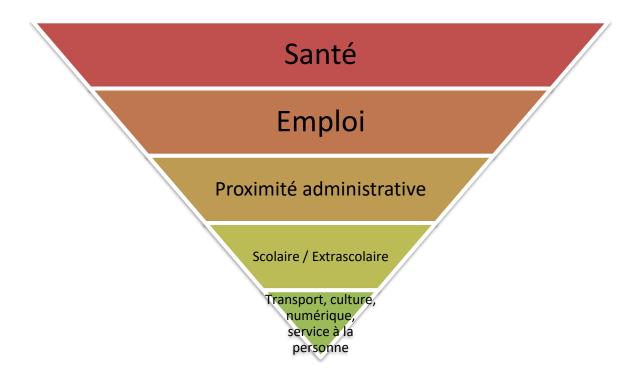
les ressources, l'organisation administrative, les mutualisations à envisager et nouvelles thématiques de travail et de concertation à lancer. Également le choix de diverses résolutions à détailler, ainsi que la mise en évidence de la méthode de présentation aux élus communautaires.

Tout ce processus a permis d'élaborer un premier projet de territoire en collaboration avec les élus, permettant de donner une ligne directrice à la politique globale menée par la Communauté de Communes. Ce projet de territoire prend appui sur deux diagnostics, le premier relevant de la volonté de gouvernance du territoire et le second s'appuyant sur les besoins ressentis de la population et des élus.

5.2 <u>Le besoin ressenti des habitants et des communes</u>

La distribution des questionnaires a permis de mettre en évidence d'une part les besoins ressentis des habitants, et d'autre part ceux des communes. Cela permet de définir des axes de travail prioritaires selon les différents besoins ressentis.

Du côté du constat ressenti des habitants, cinq secteurs ont été retenus quant aux besoins de ces derniers.



On peut ainsi constater que les principaux besoin ressentis des habitants concernent l'accès aux services de santé et l'emploi.

Ces besoins amènent des objectifs globaux pour la politique de la CCLC, visant à répondre aux enjeux du territoire ressentis par la population.

S'adapter à la population vieillissante

Attirer des entreprises

Aider les habitants aux démarches administratives

Développement des associations

Cependant, le besoin ressenti des communes porte sur d'autres éléments, plus orientés vers la gestion communale.

Mutualisation des services

Commandes groupées

Préserver acquis (maintien tissu social)

Appartenance à une communauté

Ces besoins amènent ainsi à d'autres enjeux concernant la politique globale à mener par la CCLC, à savoir :

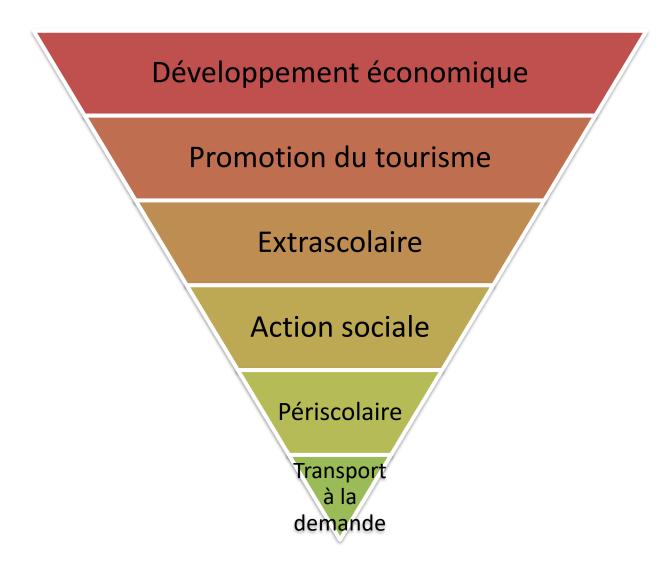
Elargir les compétences (techniques, secrétariat, etc.), développer l'ingénierie

Réduction des coûts

Maintenir les associations

Faire ensemble

Il ressort également un ensemble de compétences à améliorer au sein de la Communauté de Communes, à savoir :



L'ensemble de ces compétences que la Communauté de Communes doit améliorer font toutes écho aux besoins ressentis relevés dans le questionnaire. La définition de ces besoins au travers de ce questionnaire a ainsi permis de mettre en évidence des enjeux prioritaires par thématique, à savoir l'économie, la santé, et les services à la population.

6 La stratégie de territoire de la CCLC

6.1 La construction de la stratégie

La stratégie de la communauté de communes a donc été construite en se référant aux 4 diagnostics réalisés :









6.2 L'ambition du territoire

L'ambition de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne peut se résumer en quatre catégories :

- Préserver et renforcer ses capacités d'accueil de nouvelles populations et activités économiques en renouvelant l'offre,
- Inscrire les actions du territoire dans une démarche de résilience globale : prendre en compte les enjeux en matière d'environnement, santé, services, emploi...
- Adapter qualitativement l'offre territoriale aux besoins des acteurs locaux en termes de services et équipements (habitants, professionnels, entreprises, etc.),
- Rendre utile et lisible les actions de la Communauté de Communes.

6.3 Les axes stratégiques et thématiques

La stratégie et l'ambition portées au sein du projet de territoire s'articulent autour de quatre orientations stratégiques :

6.3.1 Attractivité

Accompagner le développement de l'économie locale et des services à la petite enfance comme vecteur de dynamisme démographique sur le territoire.

Objectifs:

- o Accompagner le développement de projets économiques
- Attirer des entreprises et des habitants au sein du territoire (développement du télétravail, de l'entreprenariat, aide à l'installation, création de démarches d'accueil, services de petite enfance)
- Favoriser la dynamique associative et permettre le renouvellement du bénévolat

Thématiques :

1. Enfance & Jeunesse

- a. Développer et conforter l'offre d'accueil extrascolaire
- b. Favoriser une alimentation locale et de proximité
- c. Finaliser le maillage territorial des pôles scolaires
- d. Définir le rôle pédagogique des accueils périscolaires

2. Développement économique

- a. Accompagner l'entrepreneuriat sur le territoire
- b. Redéploiement productif
- c. Achat local
- d. Tourisme
 - Infrastructures / opérateurs

- Evènementiel
- Rénovation de sites structurants
- e. Petites villes de demain
- f. Action d'accompagnement des commerçants : numérique, évolution des offres...

6.3.2 Résilience

Adapter le territoire aux enjeux de santé publique et de changement climatique (transition énergétique et mobilités).

Objectifs:

- o S'adapter à la population vieillissante
- Créer des guichets de proximités
- Définir l'offre de santé
- S'adapter au changement climatique

Thématiques:

1. Santé:

- a. S'adapter au vieillissement de la population (service de mobilité, télémédecine, services d'aide à la personne)
- b. Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- c. Conforter le réseau médical de proximité et accompagner les regroupements de professions
- d. Mettre en œuvre une stratégie locale en matière de santé

2. Transition énergétique :

- a. Rénover le patrimoine bâti de la Communauté de Communes
- b. Analyser les sources d'économies d'énergie
- c. Favoriser la production d'énergie renouvelable
- d. Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire (OPAH?)

3. Proposer des solutions de mobilités

- a. Evaluer l'impact du TAD
- b. Mutualisation: covoiturage, autopartage?
- c. Aménagement des modes doux

d. Soutenir la transition énergétique du parc vers des véhicules électriques

4. Numérique & espaces numériques

6.3.3 Cadre de vie

Promouvoir l'offre du territoire.

Objectifs:

- Valoriser et préserver l'environnement (lacs, forêts, etc.)
- o Mettre en avant le patrimoine naturel et bâti du territoire
- Valoriser l'offre de loisirs

Thématiques:

1. Tourisme et communication

- a. Promouvoir l'offre de tourisme sur le territoire
- b. Développer la communication de la CCLC

2. Sport / Culture / Loisirs

a. Valoriser l'offre culturelle, sportive et de loisirs sur le territoire

3. Transition écologique de la CCLC

- a. Maintenir le potentiel de production agricole du territoire, en assurant la fonctionnalité des espaces agricoles et en sécurisant durablement les zones agricoles stratégiques
- b. Biodéchets & cantines scolaires
- c. Protéger et valoriser nos ressources et nos richesses locales
 - Biodiversité & trame verte/bleue
 - Sites culturels
- d. Eau

6.3.4 Organisation

Définition des moyens de la CCLC pour mettre en œuvre ces projets.

Objectifs:

- Développer les capacités d'ingénierie de la CCLC; Adapter la masse salariale et les compétences au projet de territoire
- o Renforcer l'esprit communautaire et créer une identité au territoire
- Définir des axes de mutualisation

Thématiques:

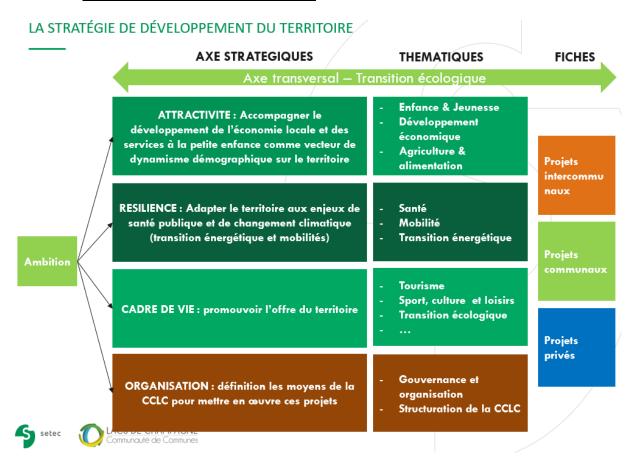
1. Gouvernance et organisation

- a. Développer la capacité d'ingénierie
- b. Renforcer l'esprit communautaire
- c. Définir des pistes de mutualisation

2. Structuration de la CCLC

- a. Adapter l'organigramme
- b. Permettre l'intégration de nouveaux agents et de nouvelles compétences

6.4 Récapitulatif synthétique :



7 Les projets de la CCLC

7.1 La liste des projets

7.1.1 Les projets de la CCLC

Cette liste comporte également 2 projets communaux fortement soutenus par la CCLC :

N°	Nom du projet	Axe stratégique	Thématique diagnosti 🕶	Fiche -	Source -
1	Créer un accueil extrascolaire à Chavanges	Attractivité	Energie et climat	Chantier	CCLC
_	en eer am assaem entrasserame a entaramges	7100000000	Agriculture et	Citation	5025
2	Rédiger un Programme Alimentaire Territorial	Attractivité	alimentation	Action	CCLC
3	Réaliser un Projet Educatif Territorial	Attractivité	Enfance Jeunesse	Chantier	CCLC
4	S'nscrire dans le Plan Mercredi	Attractivité	Enfance Jeunesse	Chantier	CCLC
5	Construire un pôle scolaire à Dienville	Attractivité	Energie et climat	Action	CCLC
6	Rénover le centre de loisirs de Dienville	Attractivité	Energie et climat	Action	CCLC
7	Réaliser le transfert des ZAE	Attractivité	Artificialisation des sols	Action	CCLC
8	Mise en place d'un magasin de produits locaux	Attractivité	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
9	Instauration d'un espace de coworking / tiers lieu / Fabrique de territoire sur l'école Danton	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
10	Mise en place de solution box	Attractivité	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
11	Rassemblement des acteurs économiques / plateforme d'échanges / Espace accueil entreprise	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
12	Se positionner en tant que facilitateur pour la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
13	Incubateur d'entreprise / Ateliers relais	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
14	Mise en place d'une marque de produits locaux	Attractivité	Agriculture et alimentation	Chantier	CCLC
15	Développement d'une plateforme dédiée à l'achat local	Attractivité	Economie	Chantier	CCLC
16	ZAE de l'Aerodrome	Attractivité	Artificialisation des sols	Chantier	CCLC
19	Réaliser un pacte de gouvernance	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
20	Elaborer un schéma de mutualisation	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
21	Réaliser un projet d'administration	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
22	Design de politique publique / consultation de la population, des partenaires etc	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
23	Agrandir le bâtiment administratif de la CCLC	Organisation	Gouvernance	Action	CCLC
24	Adapater la masse salariale de la CCLC à ses nouvelles missions	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
25	Créer un service communication de la CCLC	Organisation	Gouvernance	Chantier	CCLC
26	S'inscrire dans le programme PVD	Résilience	Gouvernance	Action	Communal
27	Réaliser un CLS	Résilience	Santé	Chantier	CCLC
28	Créer une maison pluriprofessionnelle sur le bourg centre	Résilience	Santé	Action	Communal
29	Rénover l'école primaire et le périscolaire de Chavanges	Résilience	Energie et climat	Action	CCLC
30	Développer le pacte fiscal et financier favorable au développement des énergies renouvelables	Résilience	Energie et climat	Action	CCLC
31	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs de la CCLC	Résilience	Energie et climat	Action	CCLC
32	Instauration d'une monnaie locale / favoriser la consommation locale / chèques locaux / etc.	Résilience	Economie	Chantier	CCLC
33	Favoriser le réemploi et la seconde vie des objets	Résilience	Traitement des déchets	Chantier	CCLC
34	Créer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Résilience	Energie et climat	Chantier	CCLC

7.1.2 <u>Les projets communaux</u>

Projet	Lieu 🛂	Axe stratégique 🔻	
Développement des activités de l'épicerie sociale dans le but	Brienne-le-Château	Résilience	
d'une émancipation des bénéficiaires	Brienne-ie-Chateau		
Réfection, végétalisation et liaison des différentes places	Brienne-le-Château	Résilience	
Installation d'une nouvelle entreprise agricole dans la ZAE	Brienne-le-Château		
Développement des voies douces et voix verte (entre	Brienne-le-Château	Attractivité	
Dienville et la porte du Der)	briefilie-ie-criateau		
Aménagement de l'arboretum	Brienne-le-Château	Cadre de vie	
Construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Brienne-le-Château	Résilience	
Construction d'une résidence seniors portée avec le bailleur social	Brienne-le-Château	Résilience	
Rénovation des rues	Brienne-le-Château	Attractivité	
Réfection des bâtiments communaux	Brienne-le-Château	Attractivité	
Réalisation d'écoulements d'eau pluviale sur les parties non	Chalette-sur-Voire	Résilience	
équipées de trottoirs / caniveaux	Chalette-sur-volle		
Réhabilitation place de l'église	Chalette-sur-Voire	Cadre de vie	
Création d'un espace pour déchets verts / compost	Dienville	Résilience	
Réhabilitation du réseau assainissement	Dienville	Résilience	
Changement des ampoules de l'éclairage public en LED	Dienville	Résilience	
Construction d'une salle socio-culturelle	Dienville	Attractivité	
Réhabilitation du foyer : installation de la pharmacie,			
cabinets complémentaires pour des professionnels	Dienville	Attractivité	
paramédicaux, pour compléter les services de la maison de	Dictivine	, teti doti vice	
santé actuelle			
Terrain multisports "tout temps"	Dienville	Attractivité	
Rénovation salle des fêtes	Epagne	Résilience	
Une Terre pour l'Ecologie Intégrale	Jasseines	Attractivité	
Parc photovoltaïque	Lassicourt	Résilience	
Restauration de la mairie	Lesmont	Résilience	
Rénovation salle socio-culturelle	Mathaux	Résilience	
Construction d'un réseau d'eaux pluviales	Precy St Martin	Résilience	
Restauration salle polyvalene	Precy St Martin	Résilience	
Création d'un arrêt de bus	Saint léger sous margerie		
Restauration lavoir	Saint léger sous margerie		
Réhabilitation préau	Saint léger sous margerie		
Réalisation de stationnement de camping car	Saint léger sous margerie		
Restauration de l'église	Saint léger sous margerie		
Réfection toiture, vitraux et clocher de l'église	Vallentigny	Cadre de vie	

7.1.3 <u>Les projets privés</u>

Ces projets sont des projets que la communauté de communes considère comme structurants pour le territoire et répondants au enjeux identifiés dans le diagnostic.

Projet	▼ Axe stratégique	▼ PTRTE	▼ Thématique diag	gnostic 🔽 Fiche	~
Piste équestre	Cadre de vie	Oui	Tourisme	Action	
Théâtre équestre	Cadre de vie	Oui	Tourisme	Action	